

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1626

20 juillet 2011

SOMMAIRE

Agora Consulting	78015	Imex Europe S.à r.l.	78015
Bain Pumbaa Luxco S.à r.l.	78002	Immobiliare Invest S.A.	78035
EFI Eurofinance Investments Holding SPF S.A.	78002	In Flight Communications S.à r.l.	78035
Electrum S.à r.l.	78002	Interlux S.à r.l.	78036
Enovos RE S.A.	78002	International Commercial Management S.A.	78036
Entreprise Poeckes S.à r.l.	78011	Oracles Property S.A.	78037
Eritone International S.A.	78011	Oresys International	78036
Etoile d'Or SA	78012	Peinture et Décor Berthaut & Biver S.à r.l.	78036
European Joined Management Corporation S.A.	78012	Primopiso Acquisition S.à r.l.	78016
Farrington Fund II	78012	Racine Investissement S.A.	78036
Fiduciaire Comptable Dummong-Kemp, Société à responsabilité limitée	78012	Skyr Consultants S.à r.l.	78047
Fiduciaire Comptable Dummong-Kemp, Société à responsabilité limitée	78012	Société Anonyme des Eaux Minérales de Beckerich S.A.	78044
FINANCIERE JONCS Spf S.A.	78013	Société Anonyme des Eaux Minérales Gazéifiées de Beckerich S.A.	78045
Fininde S.A.	78048	Sodalis SA	78045
Five Arrows Mezzanine Debt Holder	78012	SO-INVEST Luxembourg S.A.	78044
Five Stars Properties S.A.	78013	South Company Matand S.A.	78045
Flora Park S.à r.l.	78013	SOVALIM S.à r.l. (Société de Valorisation Immobilière)	78045
FRB Solutions S.à r.l.	78013	Stradeq S.A., Business Solutions	78046
Fuchs Calypso Select	78013	St-Thomas Security S.A.	78046
Geis Cargo International Luxembourg G.m.b.H.	78014	Temaco S.à r.l.	78046
GEM Management S.à r.l.	78014	Terelux S.A.	78046
Gimirosa S.à r.l.	78014	Ter-Invest S.A.	78046
G.T. Experts Comptables S.à r.l.	78014	Thaic S.A.	78047
Haut Atlas, s.à r.l.	78014	Timbra Holding Luxembourg S.A.	78047
HICL Infrastructure 1 S.à r.l.	78015	Timbra Holding Luxembourg S.A.	78047
HICL Infrastructure 2 S.à r.l.	78016	Tionis S.A.	78047
Hygie S.A.	78015	Two Three Four S.A.	78047
IFF S.A.	78015		

EFI Eurofinance Investments Holding SPF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 68.875.

Le bilan de la société au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011072775/12.

(110081018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Electrum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 42, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 27.781.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011072776/9.

(110081119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Enovos RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 133.476.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2011072778/10.

(110081079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Bain Pumbaa Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.470.091,27.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 154.563.

*Acte rectificatif du 6 avril 2011
Dépôt du 7 septembre 2010 - Référence: L100137056*

In the year two thousand and eleven, on the sixth day of April.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED:

Bain Capital Lion Holdings, L.P., a limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, with registration number WK-16742, having its registered office at Walker House, KY-George Town, Grand Cayman, holding 346,959,914 shares in the share capital of the Company, here represented by Flora Gibert, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities, and

Bain Capital Fund IX, L.P., a limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, with registration number WK-16743, having its registered office at Walker House, KY-George Town, Grand Cayman, holding 49,213 shares in the share capital of the Company, here represented by Flora Gibert, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,

being all the shareholders (the "Shareholders") of Bain Pumbaa Luxco S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated by a notarial deed drawn up on 21 July 2010 by the undersigned

notary, having its registered office at 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154.563, whose articles of association (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1827, page 87650, dated 7 September 2010 (the "Company") and whose Articles have been lastly amended by a notarial deed enacted by the undersigned notary on 5 August 2010, published in the Memorial number 2198, page 105475 dated 16 October 2010.

The Shareholders declare that there are rounding errors in the figures contained in the following clauses of the above mentioned notarial deed dated 5 August 2010 (both in the English and French versions):

- Agenda (article 1);
- First resolution;
- Subscription and payment clause; and
- Second resolution.

The Shareholders wish to rectify these rounding errors and hereby require the notary to act the following:

I. Agenda (article 1)

Article 1 in the agenda of the above mentioned notarial deed dated 5 August 2010 reads:

" 1. Decision to increase the share capital of the Company by three million four hundred fifty seven thousand five hundred and ninety one Euros and twenty seven Eurocents (EUR 3,457,591.27) from its present amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) to three million four hundred seventy thousand and ninety one Euros and twenty seven Eurocents (EUR 3,470,091.27), by creating and issuing to the shareholders of the Company:

- 34,575,912 new class A shares;
- 34,575,912 new class B shares;
- 34,575,912 new class C shares;
- 34,575,912 new class D shares;
- 34,575,913 new class E shares;
- 34,575,913 new class F shares;
- 34,575,914 new class G shares;
- 34,575,914 new class H shares;
- 34,575,914 new class I shares; and
- 34,575,914 new class J shares,

(together the "New Shares") having a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each and having the same features as the existing shares of a given class of shares, such New Shares being issued with a share premium of ninety nine Euro Cents (EUR 0.99) per New Share.

The subscriptions and payments for the New Shares will be made by way of contributions in kind consisting of shares having a par value of twenty five Euros (EUR 25) each held by the shareholders of the Company in Kaslion S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 61, rue de Rollingergrund, L-2240 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 11.916."

whereas this article 1 in the Agenda shall instead read:

" 1. Decision to increase the share capital of the Company by three million four hundred fifty seven thousand five hundred and ninety one Euros and twenty seven Eurocents (EUR 3,457,591.27) from its present amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) to three million four hundred seventy thousand and ninety one Euros and twenty seven Eurocents (EUR 3,470,091.27), by creating and issuing to the shareholders of the Company:

- 34,575,912 new class A shares;
- 34,575,912 new class B shares;
- 34,575,912 new class C shares;
- 34,575,912 new class D shares;
- 34,575,913 new class E shares;
- 34,575,913 new class F shares;
- 34,575,913 new class G shares;
- 34,575,913 new class H shares;
- 34,575,913 new class I shares; and
- 34,575,914 new class J shares,

(together the "New Shares") having a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each and having the same features as the existing shares of a given class of shares, such New Shares being issued with a share premium of ninety nine Euro Cents (EUR 0.99) per New Share.

The subscriptions and payments for the New Shares will be made by way of contributions in kind consisting of shares having a par value of twenty five Euros (EUR 25) each held by the shareholders of the Company in Kaslion S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 61, rue de Rollingergrund, L-2240 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 11.916."

II. First resolution

The first resolution of the above mentioned notarial deed dated 5 August 2010 reads:

"The extraordinary general meeting of shareholders resolves to increase the share capital of the Company by three million four hundred fifty seven thousand five hundred and ninety one Euros and twenty seven Eurocents (EUR 3,457,591.27) from its present amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) to three million four hundred seventy thousand and ninety one Euros and twenty seven Eurocents (EUR 3,470,091.27), by creating and issuing to the shareholders of the Company:

- 34,575,912 new class A shares;
- 34,575,912 new class B shares;
- 34,575,912 new class C shares;
- 34,575,912 new class D shares;
- 34,575,913 new class E shares;
- 34,575,913 new class F shares;
- 34,575,914 new class G shares;
- 34,575,914 new class H shares;
- 34,575,914 new class I shares; and
- 34,575,914 new class J shares,

(together the "New Shares"), having a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each and having the same features as the existing shares of a given class of shares, such New Shares being issued with a share premium of ninety nine Euro Cents (EUR 0.99) per New Share. The New Shares are subscribed and issued as follows."

whereas this first resolution shall instead read:

"The extraordinary general meeting of shareholders resolves to increase the share capital of the Company by three million four hundred fifty seven thousand five hundred and ninety one Euros and twenty seven Eurocents (EUR 3,457,591.27) from its present amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) to three million four hundred seventy thousand and ninety one Euros and twenty seven Eurocents (EUR 3,470,091.27), by creating and issuing to the shareholders of the Company:

- 34,575,912 new class A shares;
- 34,575,912 new class B shares;
- 34,575,912 new class C shares;
- 34,575,912 new class D shares;
- 34,575,913 new class E shares;
- 34,575,913 new class F shares;
- 34,575,913 new class G shares;
- 34,575,913 new class H shares;
- 34,575,913 new class I shares; and
- 34,575,914 new class J shares,

(together the "New Shares"), having a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each and having the same features as the existing shares of a given class of shares, such New Shares being issued with a share premium of ninety nine Euro Cents (EUR 0.99) per New Share. The New Shares are subscribed and issued as follows."

III. Subscription and payment clause

The subscription and payment clause regarding the subscription by Bain Capital Lion Holdings, L.P. of the above mentioned notarial deed dated 5 August 2010 reads:

"Bain Capital Lion Holdings, L.P., a limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, with registration number WK-16742, having its registered office at Walker House, KY-George Town, Grand Cayman, subscribes for:

- 34,571,009 new class A shares;
- 34,571,009 new class B shares;

- 34,571,009 new class C shares;
- 34,571,009 new class D shares;
- 34,571,009 new class E shares;
- 34,571,009 new class F shares;
- 34,571,010 new class G shares;
- 34,571,010 new class H shares;
- 34,571,010 new class I shares; and
- 34,571,010 new class J shares,

having a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each,

with a share premium of ninety nine Euro Cents (EUR 0.99) per New Share, and which have been fully paid up by a contribution in kind consisting of 13,869,543 class A shares, 4,458 class B shares, 4,458 class C shares, 4,458 class D shares, 4,458 class E shares, 4,458 class F shares, 4,458 class G shares, 4,458 class H shares, 4,458 class I shares and 4,462 class J shares having a par value of twenty five Euros (EUR 25) each held by Bain Capital Lion Holdings, L.P. in Kaslion S.à r.l. ("Kaslion"), a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 61, rue de Rollingergrund, L-2240 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 119161 (the "Contribution in Kind 1")."

whereas this subscription and payment clause regarding the subscription by Bain Capital Lion holdings, L.P. shall instead read:

"Bain Capital Lion Holdings, L.P., a limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, with registration number WK-16742, having its registered office at Walker House, KY-George Town, Grand Cayman, subscribes for:

- 34,571,009 new class A shares;
- 34,571,009 new class B shares;
- 34,571,009 new class C shares;
- 34,571,009 new class D shares;
- 34,571,009 new class E shares;
- 34,571,009 new class F shares;
- 34,571,009 new class G shares;
- 34,571,009 new class H shares;
- 34,571,009 new class I shares; and
- 34,571,010 new class J shares,

having a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each,

with a share premium of ninety nine Euro Cents (EUR 0.99) per New Share, and which have been fully paid up by a contribution in kind consisting of 13,869,543 class A shares, 4,458 class B shares, 4,458 class C shares, 4,458 class D shares, 4,458 class E shares, 4,458 class F shares, 4,458 class G shares, 4,458 class H shares, 4,458 class I shares and 4,462 class J shares having a par value of twenty five Euros (EUR 25) each held by Bain Capital Lion Holdings, L.P. in Kaslion S.à r.l. ("Kaslion"), a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 61, rue de Rollingergrund, L2240 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 119.161 (the "Contribution in Kind 1")."

IV. Second resolution

The second resolution of the above mentioned notarial deed dated 5 August 2010 reads:

"The extraordinary general meeting of shareholders resolves to amend Article 5.1 of the Articles in order to reflect the above share capital increase and which shall now read as follows:

5.1. The corporate capital is fixed at three million four hundred seventy thousand and ninety two Euros and sixteen Eurocents (EUR 3,470,092.16) represented by:

- 34,700,912 class A ordinary shares (the "A Shares"),
- 34,700,912 class B ordinary shares (the "B Shares"),
- 34,700,912 class C ordinary shares (the "C Shares"),
- 34,700,912 class D ordinary shares (the "D Shares"),
- 34,700,913 class E ordinary shares (the "E Shares"),
- 34,700,913 class F ordinary shares (the "F Shares"),
- 34,700,914 class G ordinary shares (the "G Shares"),
- 34,700,914 class H ordinary shares (the "H Shares"),
- 34,700,914 class I ordinary shares (the "I Shares"), and
- 34,700,914 class J ordinary shares (the "J Shares"),

each having a par value of one Euro Cent (EUR 0.01) and the rights and obligations as set out in these Articles, (together the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholder".

whereas this second resolution shall instead read:

"The extraordinary general meeting of shareholders resolves to amend Article 5.1 of the Articles in order to reflect the above share capital increase and which shall now read as follows:

5.1. The corporate capital is fixed at three million four hundred seventy thousand and ninety one Euros and twenty seven Eurocents (EUR 3,470,091.27) represented by:

- 34,700,912 class A ordinary shares (the "A Shares"),
- 34,700,912 class B ordinary shares (the "B Shares"),
- 34,700,912 class C ordinary shares (the "C Shares"),
- 34,700,912 class D ordinary shares (the "D Shares"),
- 34,700,913 class E ordinary shares (the "E Shares"),
- 34,700,913 class F ordinary shares (the "F Shares"),
- 34,700,913 class G ordinary shares (the "G Shares"),
- 34,700,913 class H ordinary shares (the "H Shares"),
- 34,700,913 class I ordinary shares (the "I Shares"), and
- 34,700,914 class J ordinary shares (the "J Shares"),

each having a par value of one Euro Cent (EUR 0.01) and the rights and obligations as set out in these Articles, (together the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholder".

As a result of the share capital increase mentioned in the notarial deed drawn up on 5 August 2010 by the undersigned notary, the Shareholders held the following number and classes of shares in the share capital of the Company:

- Bain Capital Lion Holdings, L.P.:
 - * 34,695,992 new class A shares;
 - * 34,695,992 new class B shares;
 - * 34,695,992 new class C shares;
 - * 34,695,991 new class D shares;
 - * 34,695,991 new class E shares;
 - * 34,695,991 new class F shares;
 - * 34,695,991 new class G shares;
 - * 34,695,991 new class H shares;
 - * 34,695,991 new class I shares; and
 - * 34,695,992 new class J shares, having a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each.
- Bain Capital Fund IX, L.P.:
 - * 4,920 new class A shares;
 - * 4,920 new class B shares;
 - * 4,920 new class C shares;
 - * 4,921 new class D shares;
 - * 4,922 new class E shares;
 - * 4,922 new class F shares;
 - * 4,922 new class G shares;
 - * 4,922 new class H shares;
 - * 4,922 new class I shares; and
 - * 4,922 new class J shares, having a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each.

The Shareholders declare that the remainder of the notarial deed drawn up on 5 August 2010 by the undersigned notary remains unchanged and request the undersigned notary to take any necessary actions to mention the present rectification deed wherever it is necessary.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present rectification deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present rectification deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le six avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

ONT COMPARU:

Bain Capital Lion Holdings, L.P., un "limited partnership" de droit des Iles Caimans, numéro d'immatriculation WK-16742, ayant son siège social à Walker House, KY-George Town, Grand Cayman, détenant 346.959.914 parts sociales dans le capital social de la Société, ici représenté par Flora Gibert, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui,

et

Bain Capital Fund IX, L.P., un "limited partnership" de droit des Iles Caimans, numéro d'immatriculation WK-16742, ayant son siège social à Walker House, KY-George Town, Grand Cayman, détenant 49.213 parts sociales dans le capital social de la Société, ici représenté par Flora Gibert, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui,

Etant tous les associés (les "Associés") de Bain Pumbaa Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée par un acte notarié dressé le 21 juillet 2010 par le notaire soussigné, ayant son siège social au 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.563 et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1827, page 87650, en date du 7 septembre 2010, et dont les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié du notaire soussigné, dressé en date du 5 août 2010, et publié au Mémorial numéro 2198, page 105475, en date du 16 octobre 2010 (la "Société").

Les Associés déclarent qu'il existe des erreurs numériques dans les chiffres contenus dans les clauses suivantes de l'acte notarié susmentionné du 5 août 2010 (dans les versions française et anglaise):

- Ordre du jour (article 1);
- Première résolution;
- Souscription et paiement; et
- Deuxième résolution.

Les Associés souhaitent rectifier de telles erreurs numériques et requièrent le notaire d'acter ce qui suit:

I. Ordre du jour (article 1)

L'article 1 de l'ordre du jour de l'acte notarié du 5 août 2010 susmentionné est rédigé comme suit:

" 1. Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois millions quatre cent cinquante-sept mille cinq cent quatre-vingt-onze Euro et vingt-sept Centimes d'Euro (EUR 3.457.591,27) de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500) à trois millions quatre cent soixante-dix mille quatre-vingt-onze Euro et vingt-sept Centimes d'Euro (EUR 3.470.091,27) par la création et l'émission aux associés de la Société:

- 34.575.912 nouvelles parts sociales de catégorie A;
- 34.575.912 nouvelles parts sociales de catégorie B;
- 34.575.912 nouvelles parts sociales de catégorie C;
- 34.575.912 nouvelles parts sociales de catégorie D;
- 34.575.913 nouvelles parts sociales de catégorie E;
- 34.575.913 nouvelles parts sociales de catégorie F;
- 34.575.914 nouvelles parts sociales de catégorie G;
- 34.575.914 nouvelles parts sociales de catégorie H;
- 34.575.914 nouvelles parts sociales de catégorie I; et
- 34.575.914 nouvelles parts sociales de catégorie J,

(ensemble les "Nouvelles Parts Sociales") ayant une valeur nominale d'un Centime d'Euro (EUR 0,01) chacune et ayant les mêmes caractéristiques que les parts sociales existantes d'une catégorie de parts sociales donnée, ces Nouvelles Parts Sociales étant émises avec une prime d'émission de 99 Centimes d'Euro (EUR 0,99) par Nouvelle Part Sociale.

Les souscriptions et paiements des Nouvelles Parts Sociales seront effectuées par voie d'apports en nature consistant en des sociales ayant une valeur nominale de vingt cinq Euro chacune (EUR 25) détenues par les associés de la Société dans Kaslion S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 61, rue de Rollingergrund, L-2240 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 119.161."

alors qu'il doit figurer comme suit:

" 1. Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois millions quatre cent cinquante-sept mille cinq cent quatre-vingt-onze Euro et vingt-sept Centimes d'Euro (EUR 3.457.591,27) de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500) à trois millions quatre cent soixante-dix mille quatre-vingt-onze Euro et vingt-sept Centimes d'Euro (EUR 3.470.091,27) par la création et l'émission aux associés de la Société:

- 34.575.912 nouvelles parts sociales de catégorie A;
- 34.575.912 nouvelles parts sociales de catégorie B;
- 34.575.912 nouvelles parts sociales de catégorie C;
- 34.575.912 nouvelles parts sociales de catégorie D;
- 34.575.913 nouvelles parts sociales de catégorie E;
- 34.575.913 nouvelles parts sociales de catégorie F;
- 34.575.913 nouvelles parts sociales de catégorie G;
- 34.575.913 nouvelles parts sociales de catégorie H;
- 34.575.913 nouvelles parts sociales de catégorie I; et
- 34.575.914 nouvelles parts sociales de catégorie J,

(ensemble les "Nouvelles Parts Sociales") ayant une valeur nominale d'un Centime d'Euro (EUR 0,01) chacune et ayant les mêmes caractéristiques que les parts sociales existantes d'une catégorie de parts sociales donnée, ces Nouvelles Parts Sociales étant émises avec une prime d'émission de 99 Centimes d'Euro (EUR 0,99) par Nouvelle Part Sociale.

Les souscriptions et paiements des Nouvelles Parts Sociales seront effectuées par voie d'apports en nature consistant en des sociales ayant une valeur nominale de vingt cinq Euro chacune (EUR 25) détenues par les associés de la Société dans Kaslion S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 61, rue de Rollingergrund, L-2240 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 119.161."

II. Première résolution

La première résolution de l'acte notarié du 5 août 2010 susmentionné est rédigée comme suit:

"L'assemblée générale extraordinaire des associés décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois millions quatre cent cinquante-sept mille cinq cent quatre-vingt-onze Euro et vingt-sept Centimes d'Euro (EUR 3.457.591,27) de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500) à trois millions quatre cent soixante-dix mille quatre-vingt-onze Euro et vingt-sept Centimes d'Euro (EUR 3.470.091,27) par la création et l'émission aux associés de la Société:

- 34.575.912 nouvelles parts sociales de catégorie A;
- 34.575.912 nouvelles parts sociales de catégorie B;
- 34.575.912 nouvelles parts sociales de catégorie C;
- 34.575.912 nouvelles parts sociales de catégorie D;
- 34.575.913 nouvelles parts sociales de catégorie E;
- 34.575.913 nouvelles parts sociales de catégorie F;
- 34.575.914 nouvelles parts sociales de catégorie G;
- 34.575.914 nouvelles parts sociales de catégorie H;
- 34.575.914 nouvelles parts sociales de catégorie I; et
- 34.575.914 nouvelles parts sociales de catégorie J,

(ensemble les "Nouvelles Parts Sociales") ayant une valeur nominale d'un Centime d'Euro (EUR 0,01) chacune et ayant les mêmes caractéristiques que les parts sociales existantes d'une catégorie de parts sociales donnée, ces Nouvelles Parts Sociales étant émises avec une prime d'émission de 99 Centimes d'Euro (EUR 0,99) par Nouvelle Part Sociale. Les Nouvelles Parts Sociales sont souscrites et émises de la manière suivante."

alors qu'elle doit figurer comme suit:

"L'assemblée générale extraordinaire des associés décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois millions quatre cent cinquante-sept mille cinq cent quatre-vingt-onze Euro et vingt-sept Centimes d'Euro (EUR 3.457.591,27) de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500) à trois millions quatre cent soixante-dix mille quatre-vingt-onze Euro et vingt-sept Centimes d'Euro (EUR 3.470.091,27) par la création et l'émission aux associés de la Société:

- 34.575.912 nouvelles parts sociales de catégorie A;
- 34.575.912 nouvelles parts sociales de catégorie B;
- 34.575.912 nouvelles parts sociales de catégorie C;
- 34.575.912 nouvelles parts sociales de catégorie D;

- 34.575.913 nouvelles parts sociales de catégorie E;
- 34.575.913 nouvelles parts sociales de catégorie F;
- 34.575.913 nouvelles parts sociales de catégorie G;
- 34.575.913 nouvelles parts sociales de catégorie H;
- 34.575.913 nouvelles parts sociales de catégorie I; et
- 34.575.914 nouvelles parts sociales de catégorie J,

(ensemble les "Nouvelles Parts Sociales") ayant une valeur nominale d'un Centime d'Euro (EUR 0,01) chacune et ayant les mêmes caractéristiques que les parts sociales existantes d'une catégorie de parts sociales donnée, ces Nouvelles Parts Sociales étant émises avec une prime d'émission de 99 Centimes d'Euro (EUR 0,99) par Nouvelle Part Sociale. Les Nouvelles Parts Sociales sont souscrites et émises de la manière suivante."

III. Souscription et paiement

La clause de souscription et paiement de l'acte notarié du 5 août 2010 susmentionné relative à la souscription de Bain Capital Lion Holdings, L.P. est rédigée comme suit:

"Bain Capital Lion Holdings, L.P., un "limited partnership" de droit des Iles Caimans, numéro d'immatriculation WK-16742, ayant son siège social à Walker House, KY-George Town, Grand Cayman, souscrit à:

- 34.571.009 nouvelles parts sociales de catégorie A;
- 34.571.009 nouvelles parts sociales de catégorie B;
- 34.571.009 nouvelles parts sociales de catégorie C;
- 34.571.009 nouvelles parts sociales de catégorie D;
- 34.571.009 nouvelles parts sociales de catégorie E;
- 34.571.009 nouvelles parts sociales de catégorie F;
- 34.571.010 nouvelles parts sociales de catégorie G;
- 34.571.010 nouvelles parts sociales de catégorie H;
- 34.571.010 nouvelles parts sociales de catégorie I; et
- 34.571.010 nouvelles parts sociales de catégorie J,

ayant une valeur nominale d'un Centime d'Euro (EUR 0,01) chacune avec une prime d'émission de 99 Centimes d'Euro (EUR 0,99) par Nouvelle Part Sociale, et

qui ont été entièrement libérées par un apport en nature consistant en 13.869.543 parts sociales de catégorie A, 4.458 parts sociales de catégorie B, 4.458 parts sociales de catégorie C, 4.458 parts sociales de catégorie D, 4.458 parts sociales de catégorie E, 4.458 parts sociales de catégorie F, 4.458 parts sociales de catégorie G, 4.458 parts sociales de catégorie H, 4.458 parts sociales de catégorie I and 4.462 parts sociales de catégorie J ayant une valeur nominale de vingt cinq Euro (EUR 25) chacune détenues par Bain Capital Lion Holdings, L.P. dans Kaslion S.à r.l. ("Kaslion"), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 61, rue de Rollingergrund, L-2240 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 119.161 ("Apport en Nature 1"). "

alors qu'elle doit figurer comme suit:

"Bain Capital Lion Holdings, L.P., un "limited partnership" de droit des Iles Caimans, numéro d'immatriculation WK-16742, ayant son siège social à Walker House, KY-George Town, Grand Cayman, souscrit à:

- 34.571.009 nouvelles parts sociales de catégorie A;
- 34.571.009 nouvelles parts sociales de catégorie B;
- 34.571.009 nouvelles parts sociales de catégorie C;
- 34.571.009 nouvelles parts sociales de catégorie D;
- 34.571.009 nouvelles parts sociales de catégorie E;
- 34.571.009 nouvelles parts sociales de catégorie F;
- 34.571.009 nouvelles parts sociales de catégorie G;
- 34.571.009 nouvelles parts sociales de catégorie H;
- 34.571.009 nouvelles parts sociales de catégorie I; et
- 34.571.010 nouvelles parts sociales de catégorie J,

ayant une valeur nominale d'un Centime d'Euro (EUR 0,01) chacune avec une prime d'émission de 99 Centimes d'Euro (EUR 0,99) par Nouvelle Part Sociale, et

qui ont été entièrement libérées par un apport en nature consistant en 13.869.543 parts sociales de catégorie A, 4.458 parts sociales de catégorie B, 4.458 parts sociales de catégorie C, 4.458 parts sociales de catégorie D, 4.458 parts sociales de catégorie E, 4.458 parts sociales de catégorie F, 4.458 parts sociales de catégorie G, 4.458 parts sociales de catégorie H, 4.458 parts sociales de catégorie I and 4.462 parts sociales de catégorie J ayant une valeur nominale de vingt cinq Euro

(EUR 25) chacune détenues par Bain Capital Lion Holdings, L.P. dans Kaslion S.à r.l. ("Kaslion"), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 61, rue de Rollingergrund, L-2240 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 119.161 ("Apport en Nature 1")."

IV. Deuxième résolution

La deuxième résolution de l'acte notarié du 5 août 2010 susmentionné relative à la souscription de Bain Capital Lion Holdings, L.P. est rédigée comme suit:

"L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de modifier l'Article 5.1 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus et qui aura désormais la teneur suivante:

5.1. Le capital social souscrit est fixé à trois millions quatre cent soixante-dix mille quatre-vingt-douze Euro et seize Centimes d'Euro (EUR 3.470.092,16) représenté par:

- 34.700.912 parts sociales ordinaires de catégorie A (les "Parts Sociales A");
- 34.700.912 parts sociales ordinaires de catégorie B (les "Parts Sociales B");
- 34.700.912 parts sociales ordinaires de catégorie C (les "Parts Sociales C");
- 34.700.912 parts sociales ordinaires de catégorie D (les "Parts Sociales D");
- 34.700.913 parts sociales ordinaires de catégorie E (les "Parts Sociales E");
- 34.700.913 parts sociales ordinaires de catégorie F (les "Parts Sociales F");
- 34.700.914 parts sociales ordinaires de catégorie G (les "Parts Sociales G");
- 34.700.914 parts sociales ordinaires de catégorie H (les "Parts Sociales H");
- 34.700.914 parts sociales ordinaires de catégorie I (les "Parts Sociales I");
- 34.700.914 parts sociales ordinaires de catégorie J (les "Parts Sociales J");

ayant chacune une valeur nominale d'un Centime d'Euro (EUR 0,01) et les droits et obligations tels que décrits dans ces Statuts (ensemble les "Parts Sociales"). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés»."

alors qu'elle doit figurer comme suit:

"L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de modifier l'Article 5.1 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus et qui aura désormais la teneur suivante:

5.1. Le capital social souscrit est fixé à trois millions quatre cent soixante-dix mille quatre-vingt-onze Euro et vingt-sept centimes d'Euro (EUR 3.470.091,27) représenté par:

- 34.700.912 parts sociales ordinaires de catégorie A (les "Parts Sociales A");
- 34.700.912 parts sociales ordinaires de catégorie B (les "Parts Sociales B");
- 34.700.912 parts sociales ordinaires de catégorie C (les "Parts Sociales C");
- 34.700.912 parts sociales ordinaires de catégorie D (les "Parts Sociales D");
- 34.700.913 parts sociales ordinaires de catégorie E (les "Parts Sociales E");
- 34.700.913 parts sociales ordinaires de catégorie F (les "Parts Sociales F");
- 34.700.913 parts sociales ordinaires de catégorie G (les "Parts Sociales G");
- 34.700.913 parts sociales ordinaires de catégorie H (les "Parts Sociales H");
- 34.700.913 parts sociales ordinaires de catégorie I (les "Parts Sociales I");
- 34.700.914 parts sociales ordinaires de catégorie J (les "Parts Sociales J");

ayant chacune une valeur nominale d'un Centime d'Euro (EUR 0,01) et les droits et obligations tels que décrits dans ces Statuts (ensemble les "Parts Sociales"). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés»."

En conséquence des augmentations de capital dans l'acte notarié dressé le 5 août 2010 par le notaire soussigné, les Associés détenaient les nombres et catégories de parts sociales suivants:

Bain Capital Lion Holdings, L.P.:

- * 34.695.992 nouvelles parts sociales de catégorie A;
- * 34.695.992 nouvelles parts sociales de catégorie B;
- * 34.695.992 nouvelles parts sociales de catégorie C;
- * 34.695.991 nouvelles parts sociales de catégorie D;
- * 34.695.991 nouvelles parts sociales de catégorie E;
- * 34.695.991 nouvelles parts sociales de catégorie F;
- * 34.695.991 nouvelles parts sociales de catégorie G;
- * 34.695.991 nouvelles parts sociales de catégorie H;
- * 34.695.991 nouvelles parts sociales de catégorie I; et
- * 34.695.992 nouvelles parts sociales de catégorie J,

ayant une valeur nominale d'un Centime d'Euro (EUR 0,01) chacune

Bain Capital Fund IX, L.P.:

- * 4.920 nouvelles parts sociales de catégorie A;
- * 4.920 nouvelles parts sociales de catégorie B;
- * 4.920 nouvelles parts sociales de catégorie C;
- * 4.921 nouvelles parts sociales de catégorie D;
- * 4.922 nouvelles parts sociales de catégorie E;
- * 4.922 nouvelles parts sociales de catégorie F;
- * 4.922 nouvelles parts sociales de catégorie G;
- * 4.922 nouvelles parts sociales de catégorie H;
- * 4.922 nouvelles parts sociales de catégorie I; et
- * 4.922 nouvelles parts sociales de catégorie J,

ayant une valeur nominale d'un Centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.

Les Associés déclarent que le reste de l'acte notarié dressé le 5 août 2010 par le notaire soussigné reste inchangé et prient le notaire soussigné d'effectuer toutes actions nécessaires pour faire mention du présent acte rectificatif partout où cela est nécessaire.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte rectificatif est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, dont le notaire connaît les nom de famille, prénom, état civil et domicile, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 avril 2011. Relation: LAC/2011/16468. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2011.

Référence de publication: 2011055622/483.

(110062886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

Entreprise Poeckes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3754 Rumelange, 15, rue de l'Usine.

R.C.S. Luxembourg B 9.634.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011072779/9.

(110080844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Eritone International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 147.596.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

ERITONE INTERNATIONAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2011072780/12.

(110080610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Etoile d'Or SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 82.629.

Les comptes annuels au 30 avril 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 mai 2011.

Signatures.

Référence de publication: 2011072782/10.

(110080480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

European Joint Management Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 217, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 97.445.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 mai 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011072784/10.

(110081096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Farringdon Fund II, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 149.094.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2011072787/9.

(110081160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

FIDUKE Sàrl, Fiduciaire Comptable Dummong-Kemp, Société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5366 Munsbach, 136, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 121.317.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2011072789/10.

(110081120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

FIDUKE Sàrl, Fiduciaire Comptable Dummong-Kemp, Société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5366 Munsbach, 136, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 121.317.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2011072790/10.

(110081121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Five Arrows Mezzanine Debt Holder, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 114.778.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

For FIVE ARROWS MEZZANINE DEBT HOLDER

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011072792/12.

(110080425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Five Stars Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 140.626.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011072793/9.

(110080895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

FINANCIERE JONCS Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 37.284.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011072799/9.

(110080945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Flora Park S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 113.978.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011072800/9.

(110080509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

FRB Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6758 Grevenmacher, 2A, rue Victor Prost.

R.C.S. Luxembourg B 132.161.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2011.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011072802/14.

(110081135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Fuchs Calypso Select, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 93.660.

Le Rapport annuel révisé au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2011.
Pour le Conseil d'Administration
Marie-Cécile MAHY-DUBOURG
Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2011072803/13.

(110081008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

G.T. Experts Comptables S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 121.917.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/05/2011.
G.T. Experts Comptables Sarl
Luxembourg

Référence de publication: 2011072804/12.

(110080846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

GEM Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 143.463.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2011072812/9.

(110080911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Gimirosa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6440 Echternach, 56, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 106.784.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 25 mai 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011072814/10.

(110080855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Haut Atlas, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 122.809.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 mai 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011072819/10.

(110081095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Geis Cargo International Luxembourg G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1360 Luxembourg, Cargo Center Luxair.
R.C.S. Luxembourg B 12.797.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES
B.P. 1832
L-1018 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2011072811/13.

(110080416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Hygie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 217, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 122.081.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011072825/10.

(110080462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

IFF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 217, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 136.634.

Le Bilan au 30 juin 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011072829/10.

(110080463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Agora Consulting, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach, 14, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 155.221.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011072830/10.

(110080449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Imex Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1617 Luxembourg, 66, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 63.638.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 25 mai 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011072831/10.

(110080853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

HICL Infrastructure 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 75.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 115.190.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011072820/11.

(110080788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

HICL Infrastructure 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 115.239.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011072822/11.

(110080787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Primopiso Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 157.942.

In the year two thousand and eleven, on the fifth of April.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1) J.P. Morgan Private Equity Limited, a company incorporated and existing under the laws of Guernsey, having its registered office at Arnold House, St. Julian's Avenue, St Peter Port, Guernsey GY1 3NF, registered at the Companies Register of Guernsey under number 43107,

here represented by Ms. Samiel OUHIBI, private employee, residing professionally at 412F, route d'Esch L-1030 Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York (USA) on 4 April 2011.

2) J.P. MORGAN SPECIALIST FUNDS, a SICAV-SIF (Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg and being registered with the Luxembourg trade register under number B 151.450, acting on behalf of its sub-fund J.P. MORGAN SPECIALIST FUNDS - J.P. MORGAN SPECIAL OPPORTUNITIES FUND,

here represented by Ms. Samiel OUHIBI, prenamed, by virtue of a proxy given in New York (USA) on 4 April 2011.

3) PARISH CAPITAL EUROPE II LP, a limited partnership established and existing under the laws of Scotland, having its registered office at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, Scotland, EH3 9WJ and being registered under number 6895;

here represented by Ms. Samiel OUHIBI, prenamed, by virtue of a proxy given in USA on 4 April 2011.

4) MADSEN NOMINEES LIMITED, a limited company incorporated and existing under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Geneva Place, 2nd Floor, #333 Waterfront Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands and being registered under number 1467777;

here represented by Ms. Samiel OUHIBI, prenamed, by virtue of a proxy given in Geneva (Switzerland) on 1 April 2011.

5) BOVAL SERVICES S.A., a corporation incorporated and existing under the laws of Panama, having its registered office at Via General Nicamor A. De Obarrio, 50th Street, Bancomer Plaza, 4th Floor, Panama and being registered under Filing Card 324890, Roll 52545, Image 0019 of the Mercantile Sections of the Public Registry Office of the Republic of Panama;

here represented by Ms. Samiel OUHIBI, prenamed, by virtue of a proxy given in Zurich (Switzerland) on 1 April 2011.

6) CPL INVESTMENTS GUERNSEY L.P., a limited partnership (registered number 1388) acting by its general partner, CPL GP Limited, incorporated and existing under the laws of Guernsey, having its registered office at Carinthia House, 9-12 The Grange, St Peter Port, Guernsey GY1 4BF;

here represented by Ms. Samiel OUHIBI, prenamed, by virtue of a proxy given in Guernsey on 1 April 2011.

7) Mr. AHMED HAMDANI, with address at 1 Zetland House, Marloes Road, London W8 5LB, United Kingdom;

here represented by Ms. Samiel OUHIBI, prenamed, by virtue of a proxy given in London (UK) on 4 April 2011.

8) Mr. JOSE-MIGUEL ORTI, with address at Chemin de Gilly, 50, 1212 Grand-Lancy, Switzerland;

here represented by Ms. Samiel OUHIBI, prenamed, by virtue of a proxy given in Spain on 4 April 2011.

9) RBC Trustees (CI) Limited, a limited liability company incorporated in Jersey, having its registered office at La Motte Chambers, St. Helier, Jersey JE1 1PB, as trustee of the Vitol Employee Benefit Trust;

here represented by Ms. Samiel OUHIBI, prenamed, by virtue of a proxy given in Jersey on 1 April 2011.

10) CPL GUERNSEY LIMITED, a limited liability company incorporated in Guernsey, having its registered office at Carinthia House, 9-12 The Grange, St Peter Port, Guernsey GY1 4BF under registered number 52165;

here represented by Ms. Samiel OUHIBI, prenamed, by virtue of a proxy given in Guernsey on 1 April 2011.

The said proxies, after being initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders have requested the undersigned notary to document that the Shareholders are the shareholders of the "société à responsabilité limitée" established in Luxembourg under the name of Primopiso Acquisition S.à r.l., with registered office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 157.942 and incorporated following a deed of Me Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, on December 13, 2010, published in the Mémorial C number 499, page 23907, on 16 March 2011 (the "Company") and whose articles of association have been amended pursuant to two deeds of the undersigned notary, on 21 January 2011.

The Shareholders, represented as above mentioned, recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To create a new and additional class of shares representing the share capital of the Company, with a nominal value of one euro (EUR 1.-), namely the "Class I Shares" and to provide for the specific rights attached to the "Class I Shares" in case of distribution and in case of liquidation.

2. To increase the corporate capital by an amount of nine hundred seven thousand four hundred euro (EUR 907,400.-) so as to raise it from its present amount of two million seven hundred eighteen thousand nine hundred ninety euro (EUR 2,718,990.-) to the amount of three million six hundred twenty-six thousand three hundred ninety euro (EUR 3,626,390.-) by the creation and the issue of sixty thousand four hundred ten (60,410) Class A Shares, sixty thousand four hundred ten (60,410) Class B Shares, sixty thousand four hundred ten (60,410) Class C Shares, sixty thousand four hundred ten (60,410) Class D Shares, sixty thousand four hundred ten (60,410) Class E Shares, six hundred four thousand five hundred (604,500) Class F Shares, twenty five (25) Class G Shares, twenty five (25) Class H Shares and eight hundred (800) Class I Shares, to be fully paid up.

3. To subscribe and to accept the subscriptions of the newly issued shares.

4. To amend articles 8, 10 and 25 of the articles of incorporation of the Company as a consequence of the preceding resolutions.

5. Miscellaneous.

The Shareholders have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved (i) that the share capital of the Company is represented by a new and additional class of shares, with a nominal value of one euro (EUR 1;-), namely the "Class I Shares" and (ii) that the specific rights attached to the "Class I Shares" in case of distribution and in case of liquidation are provided in article 8 of the articles of incorporation of the Company as restated through the third resolution below.

Second resolution

The Shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of nine hundred seven thousand four hundred euro (EUR 907,400.-) so as to raise it from its present amount of two million seven hundred eighteen thousand nine hundred ninety euro (EUR 2,718,990.-) to the amount of three million six hundred twenty-six thousand three hundred ninety euro (EUR 3,626,390.-) by the creation and the issue of sixty thousand four hundred ten (60,410) Class A Shares, sixty thousand four hundred ten (60,410) Class B Shares, sixty thousand four hundred ten (60,410) Class C Shares, sixty thousand four hundred ten (60,410) Class D Shares, sixty thousand four hundred ten (60,410) Class E Shares, six hundred four thousand five hundred (604,500) Class F Shares, twenty five (25) Class G Shares, twenty five (25) Class H Shares and eight hundred (800) Class I Shares.

Subscription - Payment

The Shareholders resolve to accept subscriptions and payments in cash and in kind as follows and to allot the new shares to the following subscribers as fully paid shares:

a) J.P. Morgan Private Equity Limited, prenamed, declared to subscribe for the following shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and to make payment in full by a contribution in cash of an amount of four hundred eighty four thousand four hundred five euro (EUR 484,405.-) allocated to the Company's share capital, together with a share premium of one million four hundred fifty three thousand ninety five euro (EUR 1,453,095.-):

Class of shares	Number of shares	Share capital (EUR)	Share premium (EUR)
Class A Shares	32,291	32,291.-	290,619.-

Class B Shares	32,291	32,291.-	290,619.-
Class C Shares	32,291	32,291.-	290,619.-
Class D Shares	32,291	32,291.-	290,619.-
Class E Shares	32,291	32,291.-	290,619.-
Class F Shares	322,950	322,950.-	/
TOTAL		484,405.-	1,453,095.-

b) J.P. MORGAN SPECIALIST FUNDS, prenamed, acting on behalf of its sub-fund J.P. MORGAN SPECIALIST FUNDS - J. P. MORGAN SPECIAL OPPORTUNITIES FUND, declared to subscribe for the following shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and to make payment in full by a contribution in cash of an amount of one hundred forty eight thousand four hundred seventy five euro (EUR 148,475.-) allocated to the Company's share capital, together with a share premium of four hundred forty five thousand two hundred seventy five euro (EUR 445,275.-):

Class of shares	Number of shares	Share capital (EUR)	Share premium (EUR)
Class A Shares	9,895	9,895.-	89,055.-
Class B Shares	9,895	9,895.-	89,055.-
Class C Shares	9,895	9,895.-	89,055.-
Class D Shares	9,895	9,895.-	89,055.-
Class E Shares	9,895	9,895.-	89,055.-
Class F Shares	99,000	99,000.-	/
TOTAL		148,475.-	445,275.-

c) PARISH CAPITAL EUROPE II LP, prenamed, declared to subscribe for the following shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and to make payment in full by a contribution in cash of an amount of one hundred twenty nine thousand seven hundred twenty five euro (EUR 129,725.-) allocated to the Company's share capital, together with a share premium of three hundred eighty nine thousand twenty five euro (EUR 389,025.-):

Type of Shares	Number of shares	Share capital (EUR)	Share premium (EUR)
Class A Shares	8,645	8,645.-	77,805.-
Class B Shares	8,645	8,645.-	77,805.-
Class C Shares	8,645	8,645.-	77,805.-
Class D Shares	8,645	8,645.-	77,805.-
Class E Shares	8,645	8,645.-	77,805.-
Class F Shares	86,500	86,500.-	/
TOTAL		129,725.-	389,025.-

d) MADSEN NOMINEES LIMITED, prenamed, declared to subscribe for the following shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and to make payment in full by a contribution in cash of an amount of forty six thousand eight hundred seventy five euro (EUR 46,875.-) allocated to the Company's share capital, together with a share premium of one hundred forty thousand six hundred twenty five euro (EUR 140,625.-):

Type of Shares	Number of shares	Share capital (EUR)	Share premium (EUR)
Class A Shares	3,125	3,125.-	28,125.-
Class B Shares	3,125	3,125.-	28,125.-
Class C Shares	3,125	3,125.-	28,125.-
Class D Shares	3,125	3,125.-	28,125.-
Class E Shares	3,125	3,125.-	28,125.-
Class F Shares	31,250	31,250.-	/
TOTAL		46,875.-	140,625.-

e) BOVAL SERVICES S.A., prenamed, declared to subscribe for the following shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and to make payment in full by a contribution in cash of an amount of thirty two thousand two hundred twenty five euro (EUR 32,225.-) allocated to the Company's share capital, together with a share premium of ninety six thousand five hundred twenty five euro (EUR 96,525.-):

Type of Shares	Number of shares	Share capital (EUR)	Share premium (EUR)
Class A Shares	2,145	2,145.-	19,305.-

Class B Shares	2,145	2,145.-	19,305.-
Class C Shares	2,145	2,145.-	19,305.-
Class D Shares	2,145	2,145.-	19,305.-
Class E Shares	2,145	2,145.-	19,305.-
Class F Shares	21,500	21,500.-	/
TOTAL		32,225.-	96,525.-

f) CPL INVESTMENTS GUERNSEY L.P., prenamed, declared to subscribe for the following shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and to make payment in full by a contribution in cash of an amount of forty five thousand six hundred fifty five euro (EUR 45,655.-) allocated to the Company's share capital, together with a share premium of one hundred thirty six thousand eight hundred twenty four five euro (EUR 136,845.-):

Type of Shares	Number of shares	Share capital (EUR)	Share premium (EUR)
Class A Shares	3,041	3,041.-	27,369.-
Class B Shares	3,041	3,041.-	27,369.-
Class C Shares	3,041	3,041.-	27,369.-
Class D Shares	3,041	3,041.-	27,369.-
Class E Shares	3,041	3,041.-	27,369.-
Class F Shares	30,450	30,450.-	/
TOTAL		45,655.-	136,845.-

g) Mr. AHMED HAMDANI, prenamed, declared to subscribe for the following shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and to make payment in full by a contribution in cash of an amount of six thousand two hundred eighty euro (EUR 6,280.-) allocated to the Company's share capital, together with a share premium of eighteen thousand seven hundred twenty euro (EUR 18,720.-):

Type of Shares	Number of shares	Share capital (EUR)	Share premium (EUR)
Class A Shares	416	416.-	3,744.-
Class B Shares	416	416.-	3,744.-
Class C Shares	416	416.-	3,744.-
Class D Shares	416	416.-	3,744.-
Class E Shares	416	416.-	3,744.-
Class F Shares	4,200	4,200.-	/
TOTAL		6,280.-	18,720.-

h) Mr. JOSE-MIGUEL ORTI, prenamed, declared to subscribe for the following shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and to make payment in full by a contribution in cash of an amount of six thousand two hundred eighty euro (EUR 6,280.-) allocated to the Company's share capital, together with a share premium of eighteen thousand seven hundred twenty euro (EUR 18,720.-):

Type of Shares	Number of shares	Share capital (EUR)	Share premium (EUR)
Class A Shares	416	416.-	3,744.-
Class B Shares	416	416.-	3,744.-
Class C Shares	416	416.-	3,744.-
Class D Shares	416	416.-	3,744.-
Class E Shares	416	416.-	3,744.-
Class F Shares	4,200	4,200.-	/
TOTAL		6,280.-	18,720.-

i) RBC Trustees (CI) Limited, prenamed, as trustee of the Vitol Employee Benefit Trust, declared to subscribe for the following shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and to make payment in full by a contribution in cash of an amount of six thousand two hundred eighty euro (EUR 6,280.-) allocated to the Company's share capital, together with a share premium of eighteen thousand seven hundred twenty euro (EUR 18,720.-):

Type of Shares	Number of shares	Share capital (EUR)	Share premium (EUR)
Class A Shares	416	416.-	3,744.-
Class B Shares	416	416.-	3,744.-

Class C Shares	416	416.-	3,744.-
Class D Shares	416	416.-	3,744.-
Class E Shares	416	416.-	3,744.-
Class F Shares	4,200	4,200.-	/
TOTAL		6,280.-	18,720.-

j) CPL GUERNSEY LIMITED, prenamed, declared to subscribe for the following shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and to make payment in full by a contribution in cash of an amount of four hundred euro (EUR 400.-) allocated to the Company's share capital, together with a share premium of nine hundred euro (EUR 900.-):

Type of Shares	Number of shares	Share capital (EUR)	Share premium (EUR)
Class A Shares	20	20.-	180.-
Class B Shares	20	20.-	180.-
Class C Shares	20	20.-	180.-
Class D Shares	20	20.-	180.-
Class E Shares	20	20.-	180.-
Class F Shares	250	250.-	/
Class G Shares	25	25.-	/
Class H Shares	25	25.-	/
TOTAL		400.-	900.-

k) Thereupon has appeared Mr. Marc Bruneau, with address at 10, rue Angevines, 84310 Morières-Lès-Avignon, France here represented by Ms. Samiel OUHIBI, prenamed, by virtue of a proxy given in Santiago de Chile on 1 April 2011.

The person appearing declared to subscribe for forty five (45) Class I Shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-), and to make payment in full by (i) a contribution in cash of an amount of forty five euro (EUR 45), allocated to the Company's share capital, and (ii) a contribution in kind of seventy five thousand euro (EUR 75,000.-) consisting in the conversion of a certain, liquid and enforceable claim that the subscriber holds against the Company, allocated to the Company's share premium account.

The existence and the valuation of this claim results from a certificate issued by the managers of the Company on 4 April 2011 (the "Certificate") which, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed after signature for the purpose of registration. It results that nothing opposes to the conversion arising from the claim into the share premium of the Company.

l) Thereupon has appeared Mr. Jean Pierre Maier, with address at 278, avenue de Fabron, 06200 Nice, France here represented by Ms. Samiel OUHIBI, prenamed, by virtue of a proxy given in Santiago de Chile on 1 April 2011.

The person appearing declared to subscribe for seventy (70) Class I Shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-), and to make payment in full by (i) a contribution in cash of an amount of seventy euro (EUR 70), allocated to the Company's share capital, and (ii) a contribution in kind of one hundred twenty six thousand euro (EUR 126,000.-) consisting in the conversion of a certain, liquid and enforceable claim that the subscriber holds against the Company, allocated to the Company's share premium account.

The existence and the valuation of this claim results from the Certificate. It results that nothing opposes to the conversion arising from the claim into the share premium of the Company.

m) Thereupon has appeared Mr. Claude Torrente, with address at 4, Allée du Pampre, 38 330 St Ismier, France, here represented by Ms. Samiel OUHIBI, prenamed, by virtue of a proxy given in Santiago de Chile on 1 April 2011.

The person appearing declared to subscribe for seventy (70) Class I Shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-), and to make payment in full by (i) a contribution in cash of an amount of seventy euro (EUR 70), allocated to the Company's share capital, and (ii) a contribution in kind of one hundred twenty six thousand euro (EUR 126,000.-) consisting in the conversion of a certain, liquid and enforceable claim that the subscriber holds against the Company, allocated to the Company's share premium account.

The existence and the valuation of this claim results from the Certificate. It results that nothing opposes to the conversion arising from the claim into the share premium of the Company.

n) Thereupon has appeared Emilio Esteban, with address at c/ Toledo, 172 Madrid 28005, Spain, here represented by Ms. Samiel OUHIBI, prenamed, by virtue of a proxy given in Santiago de Chile on 1 April 2011.

The person appearing declared to subscribe for three hundred (300) Class I Shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-), and to make payment in full by (i) a contribution in cash of an amount of three hundred euro (EUR 300), allocated to the Company's share capital, and (ii) a contribution in kind of twenty four thousand nine hundred seventy seven euro (EUR 24,977.-) consisting in the conversion of a certain, liquid and enforceable claim that the subscriber holds against the Company, allocated to the Company's share premium account.

The existence and the valuation of this claim results from the Certificate. It results that nothing opposes to the conversion arising from the claim into the share premium of the Company.

o) Thereupon has appeared Emilio Oñate, with address at c/ Navia, 23 Madrid 28044, Spain,

here represented by Ms. Samiel OUHIBI, prenamed, by virtue of a proxy given in Santiago de Chile on 1 April 2011.

The person appearing declared to subscribe for seventy (70) Class I Shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-), and to make payment in full by (i) a contribution in cash of an amount of seventy euro (EUR 70), allocated to the Company's share capital, and (ii) a contribution in kind of four thousand eight hundred sixty eight euro (EUR 4,868.-) consisting in the conversion of a certain, liquid and enforceable claim that the subscriber holds against the Company, allocated to the Company's share premium account.

The existence and the valuation of this claim results from the Certificate. It results that nothing opposes to the conversion arising from the claim into the share premium of the Company.

p) Thereupon has appeared José Luis Calvo, with address at c/ Suiza, 8 Villalbilla 28810, Spain,

here represented by Ms. Samiel OUHIBI, prenamed, by virtue of a proxy given in Santiago de Chile on 1 April 2011.

The person appearing declared to subscribe for seventy (70) Class I Shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-), and to make payment in full by (i) a contribution in cash of an amount of seventy euro (EUR 70), allocated to the Company's share capital, and (ii) a contribution in kind of four thousand eight hundred sixty eight euro (EUR 4,868.-) consisting in the conversion of a certain, liquid and enforceable claim that the subscriber holds against the Company, allocated to the Company's share premium account.

The existence and the valuation of this claim results from the Certificate. It results that nothing opposes to the conversion arising from the claim into the share premium of the Company.

q) Thereupon has appeared Angel Yagüe, with address at c/ Moreno Carbonero, 1 Azuqueca de Henares 19200, Spain, here represented by Ms. Samiel OUHIBI, prenamed, by virtue of a proxy given in Santiago de Chile on 1 April 2011.

The person appearing declared to subscribe for thirty (30) Class I Shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-), and to make payment in full by (i) a contribution in cash of an amount of thirty euro (EUR 30), allocated to the Company's share capital, and (ii) a contribution in kind of three thousand eight hundred thirty one euro (EUR 3,831.-) consisting in the conversion of a certain, liquid and enforceable claim that the subscriber holds against the Company, allocated to the Company's share premium account.

The existence and the valuation of this claim results from the Certificate. It results that nothing opposes to the conversion arising from the claim into the share premium of the Company.

r) Thereupon has appeared José Luis Gabella, with address at Avda. Dinamarca, 33 Villalbilla 28810, Spain,

here represented by Ms. Samiel OUHIBI, prenamed, by virtue of a proxy given in Santiago de Chile on 1 April 2011.

The person appearing declared to subscribe for thirty (30) Class I Shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-), and to make payment in full by (i) a contribution in cash of an amount of thirty euro (EUR 30), allocated to the Company's share capital, and (ii) a contribution in kind of three thousand eight hundred thirty one euro (EUR 3,831.-) consisting in the conversion of a certain, liquid and enforceable claim that the subscriber holds against the Company, allocated to the Company's share premium account.

The existence and the valuation of this claim results from the Certificate. It results that nothing opposes to the conversion arising from the claim into the share premium of the Company.

s) Thereupon has appeared Pietro Bortoluzzi, with address at Lindenweg 25, D-71120 Grafenau, Germany,

here represented by Ms. Samiel OUHIBI, prenamed, by virtue of a proxy given in Santiago de Chile on 1 April 2011.

The person appearing declared to subscribe for seventy (70) Class I Shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-), and to make payment in full by (i) a contribution in cash of an amount of seventy euro (EUR 70), allocated to the Company's share capital, and (ii) a contribution in kind of four thousand eight hundred sixty eight euro (EUR 4,868.-) consisting in the conversion of a certain, liquid and enforceable claim that the subscriber holds against the Company, allocated to the Company's share premium account.

The existence and the valuation of this claim results from the Certificate. It results that nothing opposes to the conversion arising from the claim into the share premium of the Company.

t) Thereupon has appeared Oto Herrmann, with address at Zbuzkova 175 / 51, 190 00 Praha 9, Vysocany, Czech Republic,

here represented by Ms. Samiel OUHIBI, prenamed, by virtue of a proxy given in Santiago de Chile on 1 April 2011.

The person appearing declared to subscribe for forty five (45) Class I Shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-), and to make payment in full by (i) a contribution in cash of an amount of forty five euro (EUR 45), allocated to the Company's share capital, and (ii) a contribution in kind of two thousand seven hundred fifty seven euro (EUR 2,757.-) consisting in the conversion of a certain, liquid and enforceable claim that the subscriber holds against the Company, allocated to the Company's share premium account.

The existence and the valuation of this claim results from the Certificate. It results that nothing opposes to the conversion arising from the claim into the share premium of the Company.

The amount of three million six hundred twenty five thousand eight hundred fifty euro (EUR 3,625,850.-) is at the free disposal of the Company and proof was given to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Shareholders unanimously resolved to amend articles 8, 10 and 25 of the articles of incorporation of the Company. Such articles shall henceforth read as follows:

“Art. 8.

8.1. The share capital of the Company is set at three million six hundred twenty-six thousand three hundred ninety euro (EUR 3,626,390.-), represented by two hundred forty-one thousand six hundred fifty-eight (241,658) Class A Shares, two hundred forty-one thousand six hundred fifty-eight (241,658) Class B Shares, two hundred forty-one thousand six hundred fifty-eight (241,658) Class C Shares, one two hundred forty-one thousand six hundred fifty-eight (241,658) Class D Shares, two hundred forty-one thousand six hundred fifty-eight (241,658) Class E Shares, two million four hundred seventeen thousand one hundred (2,417,100) Class F Shares, one hundred (100) Class G Shares, one hundred (100) Class H Shares and eight hundred (800) Class I Shares, each with a nominal value of one euro (EUR 1.-).

Any reference made herein to a “share” or to “shares” shall be construed as a reference to any or all of the shares of the Company, depending on the context and as applicable, and the same construction shall apply to a reference to a “shareholder” or to “shareholders”.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for the amendment of the Articles.

The shareholders may create additional class(es) of shares by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of the Articles. Each class of shares will have the rights as described in these Articles from time to time.

8.2. Proceeds that the Company receives in relation to any underlying investment that it makes shall, to the extent permissible, in principle be paid (through capital return or dividends or otherwise, as agreed by the appropriate shareholders and as permitted by Luxembourg law) to the shareholders in accordance with the following principles, unless otherwise agreed by the appropriate shareholders:

1. Class A Shares, Class B Shares and Class C Shares (together the “Income Shares”) shall be entitled to receive only proceeds that relate to income (and specifically not capital gains) arising in respect of the Company’s underlying investments, as follows:

the holders of Class A Shares shall be entitled to receive, together where appropriate with the holders of Carry Shares according to paragraph 3. below, any distributions of proceeds that relate to income (and specifically not capital gains) arising in respect of the Company’s underlying investments to be allocated to Class A Shares, pro rata to their respective holding of Class A Shares;

only after the cancellation (in compliance with Luxembourg laws) of all the Class A Shares, the holders of Class B Shares shall be entitled to receive, together where appropriate with the holders of Carry Shares according to paragraph 3. below, any distributions of proceeds that relate to income (and specifically not capital gains) arising in respect of the Company’s underlying investments to be allocated to Class B Shares, pro rata to their respective holding of Class B Shares;

only after the cancellation (in compliance with Luxembourg laws) of all the Class B Shares, the holders of Class C Shares shall be entitled to receive, together where appropriate with the holders of Carry Shares according to paragraph 3. below, any distributions of proceeds that relate to income (and specifically not capital gains) arising in respect of the Company’s underlying investments to be allocated to Class C Shares, pro rata to their respective holding of Class C Shares.

2. Class D Shares, Class E Shares and Class F Shares (together the “Capital Shares”, together with the Income Shares, the “Participating Shares”) shall be entitled to receive only proceeds that relate to capital gains arising in respect of the Company’s underlying investments, as follows:

the holders of Class D Shares shall be entitled to receive, together where appropriate with the holders of Carry Shares according to paragraph 3. below, any distributions of proceeds which relate to capital gains arising in respect of the Company’s underlying investments to be allocated to Class D Shares, pro rata to their respective holding of Class D Shares;

only after the cancellation (in compliance with Luxembourg laws) of all the Class D Shares, the holders of Class E Shares shall be entitled to receive, together where appropriate with the holders of Carry Shares according to paragraph 3. below, any distributions of proceeds which relate to capital gains arising in respect of the Company’s underlying investments to be allocated to Class E Shares, pro rata to their respective holding of Class E Shares;

only after the cancellation (in compliance with Luxembourg laws) of all the Class E Shares, the holders of Class F Shares shall be entitled to receive, together where appropriate with the holders of Carry Shares according to paragraph 3. below, any distributions of proceeds which relate to capital gains arising in respect of the Company’s underlying investments to be allocated to Class F Shares, pro rata to their respective holding of Class F Shares.

3. Class G Shares and Class H Shares (together the “Carry Shares”) shall be entitled to receive both proceeds that relate to income (and specifically not capital gains) arising in respect of the Company’s underlying investments and proceeds that relate to capital gains arising in respect of the Company’s underlying investments, as follows:

the holders of Class G Shares shall be entitled to receive (i), together with the holders of the relevant Income Shares according to paragraph 1. above, any distributions of proceeds that relate to income (and specifically not capital gains) arising in respect of the Company’s underlying investments to be allocated to Class G Shares, pro rata to their respective holding of Class G Shares and (ii), together with the holders of the relevant Capital Shares according to paragraph 2. above, any distributions of proceeds that relate to capital gains arising in respect of the Company’s underlying investments to be allocated to Class G Shares, pro rata to their respective holding of Class G Shares;

only after the cancellation (in compliance with Luxembourg laws) of all the Class G Shares, the holders of Class H Shares shall be entitled to receive (i), together with the holders of the relevant Income Shares according to paragraph 1. above, any distributions of proceeds that relate to income (and specifically not capital gains) arising in respect of the Company’s underlying investments to be allocated to Class H Shares, pro rata to their respective holding of Class H Shares and (ii) the holders of Class H Shares shall be entitled to receive, together with the holders of the relevant Capital Shares according to paragraph 2. above, any distributions of proceeds that relate to capital gains arising in respect of the Company’s underlying investments to be allocated to Class H Shares, pro rata to their respective holding of Class H Shares.

4. All references in the above paragraphs 1. to 3. to “capital gain” shall be construed as references to gains accruing on the disposal and/or redemption of assets as computed in accordance with the UK Taxation of Chargeable Gains Act 1992 assuming that the Company were a UK resident individual and all references in the above paragraphs 1. to 3. to “income” shall be construed as references to all sums received other than capital gains.

5. The holders of Class I Shares shall not be entitled to receive any distributions under this article 8.2.

6. Within one specific class of shares, all the shareholders will receive proceeds allocated to that class of shares pro rata to their holding in this specific class of shares.

7. Except in the case of a Sale (in relation to which the provisions of article 8.3 shall apply) the proceeds shall be allocated to the applicable class(es) of shares as determined by paragraphs 1. to 3. above in accordance with:

a) either the following allocation and order of priority:

- first, 100% to the holders of the applicable Participating Shares, pro rata to their respective holding of the applicable Participating Shares, until each such holder has received (together with any previous allocations pursuant to this paragraph) an aggregate amount equal to its aggregate contribution in relation to the applicable Participating Shares;

- second, 100% to the holders of the applicable Participating Shares, pro rata to their respective holding of the applicable Participating Shares, until each such holder has received (together with any previous allocations pursuant to this paragraph) an amount representing a return of 9% per annum compounded on the amount of its aggregate contributions in relation to the applicable Participating Shares; and

- thereafter, 80% to the holders of the applicable Participating Shares, pro rata to their respective holding of the applicable Participating Shares, and 20% to the holders of the applicable Carry Shares, pro rata to their respective holding of the applicable Carry Shares.

b) or the following allocation and order of priority:

- first, 100% to the holders of the applicable Participating Shares, pro rata to their respective holding of the applicable Participating Shares, until each such holder has received (together with any previous allocations pursuant to this paragraph) an aggregate amount equal to the greater of (i) two times the amount of its aggregate contribution in relation to the applicable Participating Shares and (ii) an IRR (i.e., in respect of a shareholder, the discount rate that must be applied to its contributions in relation to the applicable Participating Shares and all amounts received by this shareholder in relation to the applicable Participating Shares to produce a net present value of zero) of 20 per cent applied to its aggregate contributions in relation to the applicable Participating Classes; and

- second, 70% to the holders of the applicable Participating Shares, pro rata to their respective holding of the applicable Participating Shares, and 30% to the holders of the applicable Carry Shares, pro rata to their respective holding of the applicable Carry Shares.

The allocation and order of priority to be applied may be agreed from time to time by the appropriate shareholders and shall be decided/confirmed by the general meeting of shareholders each time they need to agree on a distribution of proceeds.

8. As far as necessary, it is confirmed that the Board (as defined below) shall be entitled to make proposals to the shareholders not only on the amount to be distributed but also on the allocation and order of priority to be applied.

8.3. 1. For the purposes of this article 8.3.:

“EBITDA” means earnings before interest, taxes, depreciation and amortisation applied in a manner consistent with International Financial Reporting Standards;

“Investment Amount” means the aggregate amount of Investment Inflow plus €3,000,000 less the aggregate amount of Investment Outflow;

“Investment Inflow” means any cash amounts paid by holders of Participating Shares and holders of Carry Shares by way of investment in the Company and/or its subsidiaries whether by way of subscription of shares (including, without limitation, preference shares), loans or otherwise, whether or not such amounts are paid before or after the date of adoption of these Articles, and including any transaction costs borne by the holders of Participating Shares in respect of the making of such investment;

“Investment Outflow” means any cash amounts received by holders of Participating Shares and holders of Carry Shares by virtue of ownership of shares (including, without limitation, preference shares) in the Company and/or its subsidiaries, including but not limited to dividends, extraordinary dividends, distributions of capital and the payment of interest on, and the payment of interest and the repayment of the principal amount of any loans made by holders of Participating Shares to the Company and/or its subsidiaries, but for the avoidance of doubt excluding any Net Proceeds;

“Net Proceeds” means an amount equal to the aggregate proceeds received by the Company upon a Sale (less any transaction costs incurred by the Company in relation to such Sale);

“Previous Payments” means at any time any amounts which shall previously have been paid in cash by the Company to holders of the Class I Shares pursuant to paragraph 2. below and/or the Promissory Notes;

“Promissory Notes” means any promissory notes issued by the Company to the holders of Class I Shares on the date of adoption of these Articles;

“RCR” means RCR Industrial Flooring S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d’Esch, L-1030, Luxembourg, and registered with the Luxembourg Registre du Commerce et des Sociétés under number B 102.358; and

“Sale” means the completion in one transaction or a series of transactions of a sale of (i) all of the shares in RCR held by the Company or (ii) the whole or substantially the whole of the undertaking, property and assets of RCR and its subsidiaries.

2. Subject to paragraph 3. of this article 8.3, upon completion of a Sale, the Net Proceeds shall be allocated as follows: first, 100% to the holders of the Participating Shares and the holders of the Carry Shares until such holders have received an amount equal to two times the Investment Amount;

second, any Net Proceeds remaining to the holders of the Class I Shares, pro rata to their respective holding, until such holders have received (together with any Previous Payments) an aggregate amount equal to 8% of the total Net Proceeds; and

finally, any remaining Net Proceeds to the holders of the Participating Shares and the holders of the Carry Shares.

The Net Proceeds shall be allocated to the applicable Participating Shares and Carry Shares as determined by the first and the third bullet points of this paragraph 2. in accordance with the allocation and order of priority rules set out in paragraph 7. of article 8.2. above.

3. Upon completion of a Sale pursuant to which the value of RCR calculated by reference to the terms of the Sale is less than three times the EBITDA of RCR during the period of twelve months ending in the month before completion of the relevant Sale (“Relevant EBITDA”) then provided that the Relevant EBITDA is at least €5 million, paragraph 2. of this article 8.3 shall not apply and the Net Proceeds shall be allocated as to 8 per cent to the holders of the Class I Shares, pro rata to their respective holding, and 92 per cent to the applicable Participating Shares and Carry Shares in accordance with the allocation and order of priority rules set out in paragraph 7. of article 8.2. above.

4. The shareholders agree that, in the event of a sale of all the shares of the Company, in one transaction or a series of transactions, the total cash received in respect of such sale (less any transaction costs incurred in relation to such sale) shall be reallocated between the shareholders so as to ensure that the holders of Class I Shares receive an amount equal to what they would have received if such cash amount was distributed in accordance with paragraph 2. or paragraph 3. (as the case may be) of article 8.3 above.”

“ **Art. 10. 1.** No shareholder may transfer by way of sale, exchange, assignment, pledge, other security interest, gift or other disposal, including, inter alia, by way of merger, demerger, contribution of all or part of assets or of a division (all of which acts shall be deemed included in the term “transfer” as used in these Articles, unless otherwise specified) any or all of its shares, or any right or interest therein unless (i) such transfer is entered in the register of shares, (ii) is made in accordance with any applicable laws, the present Articles and any agreements between shareholders from time to time.

Without prejudice to the preceding paragraph, no holder of Class I Shares shall transfer any Class I Shares to any person without the prior written consent of shareholders holding 75% of the Participating Shares (which shareholders shall have absolute discretion in deciding whether or not to give such consent).

2. If any holder of Class I Shares ceases to be employed by RCR (as this term is defined in these Articles) or any of its subsidiaries for any reason, upon the termination of employment he undertakes that, if required to do so by shareholders holding 75% of the Participating Shares, he shall transfer, for an amount equal to the nominal value of the transferred Class I Shares, such Class I Shares to whomever such shareholders shall direct.

3. If shareholders holding 75% of the Participating Shares (the “Majority Shareholders”) at any time receive an offer (the “Offer”) from any person (the “Offeror”) which they shall wish to accept in relation to all of their shares in the Company (the “Shares”) then the Majority Shareholders shall following receipt of such Offer be entitled (but not obliged)

to give notice (the “Drag Along Notice”) of such Offer in writing to the Company and each of the holders of Class I Shares (i) specifying the name of the Offeror, the terms of the Offer and the number of Offer Shares which are the subject of the Offer and (ii) requiring the holders of Class I Shares to accept the Offer in respect of all their Class I Shares and transfer such Class I Shares to the Offeror no later than 14 days following the date of the Drag Along Notice. Each holder of Class I Shares shall accept the Offer in respect of, and shall transfer, all of his Class I Shares within 14 days after the Drag Along Notice and shall execute and deliver such documents and perform such acts as the Majority Shareholders and/or the Company may require in relation to the Offer.

4. The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.”

“ **Art. 25.** The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) which shall determine their powers and remuneration.

Once the liquidation process is completed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated as follows:

- each holder of Class I Shares will have the right to receive an amount equal to the nominal value of its Class I Shares in priority to any distributions made to other shareholders,
- each holder of the Carry Shares will have the right to receive an amount equal to the nominal value of its Carry Shares in priority to any distributions made to holders of the Participating Shares,
- any liquidation proceeds remaining after full allocation to the holders of the Carry Shares as per the previous paragraph will be distributed to the holders of the Participating Shares pro rata to their respective holding of Participating Shares.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at four thousand two hundred euro (EUR 4,200.-).

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille onze, le cinq avril.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

1) J.P. Morgan Private Equity Limited, une société constituée et existant sous les lois de Guernesey, ayant son siège social à Arnold House, St. Julian’s Avenue, St Peter Port, Guernesey GY1 3NF, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Guernesey sous le numéro 43107,

ici représentée par Mademoiselle Samiel OUHIBI, employée, demeurant professionnellement au 412F, route d’Esch, L-1030 Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée à New York (USA) le 4 avril 2011.

2) J.P. MORGAN SPECIALIST FUNDS, une SICAV-SIF (Société d’Investissement à Capital Variable - Fonds d’Investissement Spécialisé) de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.450, agissant au nom de son compartiment J.P. MORGAN SPECIALIST FUNDS - J.P. MORGAN SPECIAL OPPORTUNITIES FUND,

ici représentée par Mademoiselle Samiel OUHIBI, préqualifiée, en vertu d’une procuration donnée à New York (USA) le 4 avril 2011.

3) PARISH CAPITAL EUROPE II LP,

a limited partnership established and existing under the laws of Scotland, having its registered office at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, Scotland, EH3 9WJ and being registered under number 6895;

ici représentée par Mademoiselle Samiel OUHIBI, préqualifiée, en vertu d’une procuration donnée aux USA le 4 avril 2011.

4) MADSEN NOMINEES LIMITED,

a limited company incorporated and existing under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Geneva Place, 2nd Floor, #333 Waterfront Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands and being registered under number 1467777;

ici représentée par Mademoiselle Samiel OUHIBI, préqualifiée, en vertu d’une procuration donnée à Genève (Suisse) le 1^{er} avril 2011.

5) BOVAL SERVICES S.A.,

a corporation incorporated and existing under the laws of Panama, having its registered office at Via General Nicamor A. De Obarrio, 50th Street, Bancomer Plaza, 4th Floor, Panama and being registered under Filing Card 324890, Roll 52545, Image 0019 of the Mercantile Sections of the Public Registry Office of the Republic of Panama;

ici représentée par Mademoiselle Samiel OUHIBI, préqualifiée, en vertu d'une procuration donnée à Zurich (Suisse) le 1^{er} avril 2011.

6) CPL INVESTMENTS GUERNSEY L.P., une société (numéro de registre 1388) agissant par son associé commandité, CPL GP Limited, de droit de l'Etat de Guernesey, avec siège social à Carinthia House, 9-12 The Grange, St Peter Port, Guernesey GY1 4BF;

ici représentée par Mademoiselle Samiel OUHIBI, préqualifiée, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey le 1^{er} avril 2011.

7) M. AHMED HAMDANI, avec adresse au 1, Zetland House, Marloes Road, Londres W8 5LB, Royaume-Uni;

ici représentée par Mademoiselle Samiel OUHIBI, préqualifiée, en vertu d'une procuration donnée à Londres (Royaume-Uni) le 4 avril 2011.

8) M. JOSE-MIGUEL ORTI, avec adresse à Chemin de Gilly, 50, 1212 Grand-Lancy, Suisse;

ici représentée par Mademoiselle Samiel OUHIBI, préqualifiée, en vertu d'une procuration donnée en Espagne le 4 avril 2011.

9) RBC Trustees (CI) Limited, une société à responsabilité limitée constituée à Jersey, avec adresse à La Motte Chambers, St. Helier, Jersey JE1 1BP, en tant que trustee de Vitol Employee Benefit Trust;

ici représentée par Mademoiselle Samiel OUHIBI, préqualifiée, en vertu d'une procuration donnée à Jersey le 1^{er} avril 2011.

10) CPL GUERNSEY LIMITED, une société à responsabilité limitée de droit de l'Etat de Guernesey, avec siège social à Carinthia House, 9-12 The Grange, St Peter Port, Guernesey GY1 4BF sous le numéro d'immatriculation 52165,

ici représentée par Mademoiselle Samiel OUHIBI, préqualifiée, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey le 1^{er} avril 2011.

Lesdites procurations, après avoir été paraphées «ne varietur» par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter que les Associés sont les associés de la société à responsabilité limitée établie au Luxembourg sous le nom de Primopiso Acquisition S.à r.l., ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 157.942 et constituée suivant acte par le notaire instrumentant en date du 13 décembre 2010, publié au Mémorial C numéro 499, page 23907, le 16 mars 2011 (la «Société») et dont les statuts ont été modifiés suite à deux actes du notaire instrumentant le 21 janvier 2011.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-avant, reconnaissent être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Créer une nouvelle catégorie de parts sociales représentant le capital social de la Société, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), à savoir les «Parts Sociales de Catégorie I» et prévoir les droits spécifiques attachés aux «Parts Sociales de Catégorie I» en cas de distribution et en cas de liquidation.

2. Augmenter le capital social de la Société d'un montant de neuf cent sept mille quatre cent euros (EUR 907.400,-) pour le porter de son montant actuel de deux millions sept cent dix-huit mille neuf cent quatre-vingt-dix euros (EUR 2.718.990,-) à un montant de trois millions six cent vingt six mille trois cent quatre-vingt-dix euros (3.626.390,-) par la création et l'émission de soixante mille quatre cent dix (60.410) Parts Sociales de Catégorie A, de soixante mille quatre cent dix (60.410) Parts Sociales de Catégorie B, de soixante mille quatre cent dix (60.410) Parts Sociales de Catégorie C, de soixante mille quatre cent dix (60.410) Parts Sociales de Catégorie D, de soixante mille quatre cent dix (60.410) Parts Sociales de Catégorie E, de six cent quatre mille cinq cents (604.500) Parts Sociales de Catégorie F, de vingt cinq (25) Parts Sociales de Catégorie G, de vingt cinq (25) Parts Sociales de Catégorie H et de huit cents (800) Parts Sociales de Catégorie I, à libérer intégralement.

3. Souscrire et accepter les souscriptions des nouvelles actions émises.

4. Modifier les articles 8, 10 et 25 des statuts de la Société en conséquence des résolutions précédentes.

5. Divers.

Les associés ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés ont décidé (i) que le capital social de la Société est représenté par une nouvelle catégorie de parts sociales représentant le capital social de la Société, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), à savoir les «Parts Sociales de

Catégorie I» et (ii) que les droits spécifiques attachés aux Parts Sociales de Catégorie I en cas de distribution et en cas de liquidation sont prévus à l'article 8 des statuts de la Société tels qu'ils sont refondus à la troisième résolution ci-dessous.

Deuxième résolution

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de neuf cent sept mille quatre cent euros (EUR 907.400,-) pour le porter de son montant actuel de deux millions sept cent dix-huit mille neuf cent quatre-vingt-dix euros (EUR 2.718.990,-) à un montant de trois millions six cent vingt six mille trois cent quatre-vingt-dix euros (3.626.390,-) par la création et l'émission de soixante mille quatre cent dix (60.410) Parts Sociales de Catégorie A, de soixante mille quatre cent dix (60.410) Parts Sociales de Catégorie B, de soixante mille quatre cent dix (60.410) Parts Sociales de Catégorie C, de soixante mille quatre cent dix (60.410) Parts Sociales de Catégorie D, de soixante mille quatre cent dix (60.410) Parts Sociales de Catégorie E, de six cent quatre mille cinq cents (604.500) Parts Sociales de Catégorie F, de vingt cinq (25) Parts Sociales de Catégorie G, de vingt cinq (25) Parts Sociales de Catégorie H et de huit cents (800) Parts Sociales de Catégorie I.

Souscription - Paiement

Les Associés décident d'accepter les souscriptions et paiements en numéraire comme suit et d'allouer les nouvelles actions entièrement libérées aux souscripteurs suivants:

a) J.P. Morgan Private Equity Limited, prénommé, a déclaré souscrire pour les actions suivantes, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et de payer l'intégralité par un apport en numéraire d'un montant de quatre cent quatre-vingt-quatre mille quatre cent cinq euros (EUR 484.405,-) alloué au capital social de la Société, ensemble avec une prime d'émission de un million quatre cent cinquante-trois mille quatre-vingt-quinze euros (EUR 1.453.095,-):

Catégorie de parts sociales	Nombre de parts sociales	Capital social (EUR)	Prime d'émission (EUR)
Parts Sociales de Catégorie A	32.291	32.291,-	290.619,-
Parts Sociales de Catégorie B	32.291	32.291,-	290.619,-
Parts Sociales de Catégorie C	32.291	32.291,-	290.619,-
Parts Sociales de Catégorie D	32.291	32.291,-	290.619,-
Parts Sociales de Catégorie E	32.291	32.291,-	290.619,-
Parts Sociales de Catégorie F	322.950	322.950,-	/
TOTAL		484.405,-	1.453.095,-

b) J.P. MORGAN SPECIALIST FUNDS, prénommé, agissant au nom de son compartiment J.P. MORGAN SPECIALIST FUNDS - J.P. MORGAN SPECIAL OPPORTUNITIES FUND, a déclaré souscrire pour les actions suivantes, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et de payer l'intégralité par un apport en numéraire d'un montant de cent quarante huit mille quatre cent soixante-quinze euros (EUR 148.475,-) alloué au capital social de la Société, ensemble avec une prime d'émission de quatre cent quarante cinq mille deux cent soixante-quinze euros (EUR 445.275,-):

Type de parts sociales	Nombre de parts sociales	Capital social (EUR)	Prime d'émission (EUR)
Parts Sociales de Catégorie A	9.895	9.895,-	89.055,-
Parts Sociales de Catégorie B	9.895	9.895,-	89.055,-
Parts Sociales de Catégorie C	9.895	9.895,-	89.055,-
Parts Sociales de Catégorie D	9.895	9.895,-	89.055,-
Parts Sociales de Catégorie E	9.895	9.895,-	89.055,-
Parts Sociales de Catégorie F	99.000	99.000,-	/
TOTAL		148.475,-	445.275,-

c) PARISH CAPITAL EUROPE II LP, prénommé, a déclaré souscrire pour les actions suivantes, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et de payer l'intégralité par un apport en numéraire d'un montant de cent vingt neuf mille sept cent vingt cinq euros (EUR 129.725,-) alloué au capital social de la Société, ensemble avec une prime d'émission de trois cent quatre vingt neuf mille vingt cinq euros (EUR 389.025,-):

Type de parts sociales	Nombre de parts sociales	Capital social (EUR)	Prime d'émission (EUR)
Parts Sociales de Catégorie A	8.645	8.645,-	77.805,-
Parts Sociales de Catégorie B	8.645	8.645,-	77.805,-
Parts Sociales de Catégorie C	8.645	8.645,-	77.805,-
Parts Sociales de Catégorie D	8.645	8.645,-	77.805,-

Parts Sociales de Catégorie E	8.645	8.645,-	77.805,-
Parts Sociales de Catégorie F	86.500	86.500,-	/
TOTAL		129.725,-	389.025,-

d) MADSEN NOMINEES LIMITED, prénommé, a déclaré souscrire pour les actions suivantes, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et de payer l'intégralité par un apport en numéraire d'un montant de quarante six mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 46.875,-) alloué au capital social de la Société, ensemble avec une prime d'émission de cent quarante mille six cent vingt cinq euros (EUR 140.625,-):

Type de parts sociales	Nombre de parts sociales	Capital social (EUR)	Prime d'émission (EUR)
Parts Sociales de Catégorie A	3.125	3.125,-	28.125,-
Parts Sociales de Catégorie B	3.125	3.125,-	28.125,-
Parts Sociales de Catégorie C	3.125	3.125,-	28.125,-
Parts Sociales de Catégorie D	3.125	3.125,-	28.125,-
Parts Sociales de Catégorie E	3.125	3.125,-	28.125,-
Parts Sociales de Catégorie F	31.250	31.250,	/
TOTAL		46.875,-	140.625,-

e) BOVAL SERVICES S.A., prénommé, a déclaré souscrire pour les actions suivantes, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et de payer l'intégralité par un apport en numéraire d'un montant de trente deux mille deux cent vingt cinq euros (EUR 32.225,-) alloué au capital social de la Société, ensemble avec une prime d'émission de quatre-vingt-seize mille cinq cent vingt cinq euros (EUR 96.525,-):

Type de parts sociales	Nombre de parts sociales	Capital social (EUR)	Prime d'émission (EUR)
Parts Sociales de Catégorie A	2.145	2.145,-	19.305,-
Parts Sociales de Catégorie B	2.145	2.145,-	19.305,-
Parts Sociales de Catégorie C	2.145	2.145,-	19.305,-
Parts Sociales de Catégorie D	2.145	2.145,-	19.305,-
Parts Sociales de Catégorie E	2.145	2.145,-	19.305,-
Parts Sociales de Catégorie F	21.500	21.500,-	/
TOTAL		32.225,-	96.525,-

f) CPL INVESTMENTS GUERNSEY L.P., prénommé, a déclaré souscrire pour les actions suivantes, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et de payer l'intégralité par un apport en numéraire d'un montant de quarante cinq six cent cinquante cinq euros (EUR 45.655,-) alloué au capital social de la Société, ensemble avec une prime d'émission de cent trente six mille huit cent quarante cinq euros (EUR 136.845,-):

Type de parts sociales	Nombre de parts sociales	Capital social (EUR)	Prime d'émission (EUR)
Parts Sociales de Catégorie A	3.041	3.041,-	27.369,-
Parts Sociales de Catégorie B	3.041	3.041,-	27.369,-
Parts Sociales de Catégorie C	3.041	3.041,-	27.369,-
Parts Sociales de Catégorie D	3.041	3.041,-	27.369,-
Parts Sociales de Catégorie E	3.041	3.041,-	27.369,-
Parts Sociales de Catégorie F	30.450	30.450,-	/
TOTAL		45.655,-	136.845,-

g) M. AHMED HAMDANI, prénommé, a déclaré souscrire pour les actions suivantes, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et de payer l'intégralité par un apport en numéraire d'un montant de six mille deux cent quatre vingt euros (EUR 6.280,-) alloué au capital social de la Société, ensemble avec une prime d'émission de dix huit mille sept cent vingt euros (EUR 18.720,-):

Type de parts sociales	Nombre de parts sociales	Capital social (EUR)	Prime d'émission (EUR)
Parts Sociales de Catégorie A	416	416,-	3.744,-

Parts Sociales de Catégorie B	416	416,-	3.744,-
Parts Sociales de Catégorie C	416	416,-	3.744,-
Parts Sociales de Catégorie D	416	416,-	3.744,-
Parts Sociales de Catégorie E	416	416,-	3.744,-
Parts Sociales de Catégorie F	4.200	4.200,-	/
TOTAL		6.280,-	18.720,-

h) M. JOSE-MIGUEL ORTI, prénommé, a déclaré souscrire pour les actions suivantes, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et de payer l'intégralité par un apport en numéraire d'un montant de six mille deux cent quatre vingt euros (EUR 6.280,-) alloué au capital social de la Société, ensemble avec une prime d'émission de dix huit mille sept cent vingt euros (EUR 18.720,-):

Type de parts sociales	Nombre de parts sociales	Capital social (EUR)	Prime d'émission (EUR)
Parts Sociales de Catégorie A	416	416,-	3.744,-
Parts Sociales de Catégorie B	416	416,-	3.744,-
Parts Sociales de Catégorie C	416	416,-	3.744,-
Parts Sociales de Catégorie D	416	416,-	3.744,-
Parts Sociales de Catégorie E	416	416,-	3.744,-
Parts Sociales de Catégorie F	4.200	4.200,-	/
TOTAL		6.280,-	18.720,-

i) RBC Trustees (CI) Limited, prénommé, en tant que trustee de Vitrol Employee Benefit Trust, a déclaré souscrire pour les actions suivantes, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et de payer l'intégralité par un apport en numéraire d'un montant de six mille deux cent quatre vingt euros (EUR 6.280,-) alloué au capital social de la Société, ensemble avec une prime d'émission de dix huit mille sept cent vingt euros (EUR 18.720,-):

Type de parts sociales	Nombre de parts sociales	Capital social (EUR)	Prime d'émission (EUR)
Parts Sociales de Catégorie A	416	416,-	3.744,-
Parts Sociales de Catégorie B	416	416,-	3.744,-
Parts Sociales de Catégorie C	416	416,-	3.744,-
Parts Sociales de Catégorie D	416	416,-	3.744,-
Parts Sociales de Catégorie E	416	416,-	3.744,-
Parts Sociales de Catégorie F	4.200	4.200,-	/
TOTAL		6.280,-	18.720,-

j) CPL GUERNSEY LIMITED, prénommé, a déclaré souscrire pour les actions suivantes, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et de payer l'intégralité par un apport en numéraire d'un montant de quatre cents euros (EUR 400,-) alloué au capital social de la Société, ensemble avec une prime d'émission de neuf cents euros (EUR 900,-):

Type de parts sociales	Nombre de parts sociales	Capital social (EUR)	Prime d'émission (EUR)
Parts Sociales de Catégorie A	20	20,-	180,-
Parts Sociales de Catégorie B	20	20,-	180,-
Parts Sociales de Catégorie C	20	20,-	180,-
Parts Sociales de Catégorie D	20	20,-	180,-
Parts Sociales de Catégorie E	20	20,-	180,-
Parts Sociales de Catégorie F	250	250,-	/
Parts Sociales de Catégorie G	25	25,-	/
Parts Sociales de Catégorie H	25	25,-	/
TOTAL		400,-	900,-

k) Ensuite s'est présenté M. Marc Bruneau, avec adresse au 10, rue Angevines, 84310 Morières-Lès-Avignon, France ici représenté par Mademoiselle Samiel OUHIBI, préqualifiée, en vertu d'une procuration donnée à Santiago de Chile (Chili) le 1^{er} avril 2011.

Le comparant a déclaré souscrire quarante cinq (45) Parts Sociales de Catégorie I, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et de payer l'intégralité par (i) un apport en numéraire d'un montant de quarante cinq euros (EUR 45,-), alloué au capital social de la Société, et (ii) un apport en nature de soixante-quinze mille euro (EUR 75.000,-)

consistant en la conversion d'une créance certaine, liquide et exigible que le souscripteur a envers la Société, allouée au compte prime d'émission de la Société.

L'existence et la valeur de cette créance résulte d'un certificat émis par les gérants de la Société le 4 avril 2011 (le «Certificat») qui, après avoir été signé ne varietur par le représentant des parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte en vue de son enregistrement. Il résulte que rien ne s'oppose à la conversion de cette créance dans la prime d'émission de la Société.

l) Ensuite s'est présenté M. Jean Pierre Maier, avec adresse au 278, avenue de Fabron, 06200 Nice, France
ici représenté par Mademoiselle Samiel OUHIBI, préqualifiée, en vertu d'une procuration donnée à Santiago de Chile (Chili) le 1^{er} avril 2011.

Le comparant a déclaré souscrire soixante-dix (70) Parts Sociales de Catégorie I, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et de payer l'intégralité par (i) un apport en numéraire d'un montant de soixante-dix euros (EUR 70,-), alloué au capital social de la Société, et (ii) un apport en nature de cent vingt six mille euro (EUR 126.000,-) consistant en la conversion d'une créance certaine, liquide et exigible que le souscripteur a envers la Société, allouée au compte prime d'émission de la Société.

L'existence et la valeur de cette créance résulte du Certificat. Il résulte que rien ne s'oppose à la conversion de cette créance dans la prime d'émission de la Société.

m) Ensuite s'est présenté M. Claude Torrente, avec adresse au 4, Allée du Pampre, 38 330 St Ismier, France
ici représenté par Mademoiselle Samiel OUHIBI, préqualifiée, en vertu d'une procuration donnée à Santiago de Chile (Chili) le 1^{er} avril 2011.

Le comparant a déclaré souscrire soixante-dix (70) Parts Sociales de Catégorie I, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et de payer l'intégralité par (i) un apport en numéraire d'un montant de soixante-dix euros (EUR 70,-), alloué au capital social de la Société, et (ii) un apport en nature de cent vingt six mille euro (EUR 126.000,-) consistant en la conversion d'une créance certaine, liquide et exigible que le souscripteur a envers la Société, allouée au compte prime d'émission de la Société.

L'existence et la valeur de cette créance résulte du Certificat. Il résulte que rien ne s'oppose à la conversion de cette créance dans la prime d'émission de la Société.

n) Ensuite s'est présenté M. Emilio Esteban, avec adresse au c/ Toledo, 172 Madrid 28005, Spain
ici représenté par Mademoiselle Samiel OUHIBI, préqualifiée, en vertu d'une procuration donnée à Santiago de Chile (Chili) le 1^{er} avril 2011.

Le comparant a déclaré souscrire trois cents (300) Parts Sociales de Catégorie I, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et de payer l'intégralité par (i) un apport en numéraire d'un montant de trois cents euros (EUR 300,-), alloué au capital social de la Société, et (ii) un apport en nature de vingt quatre mille neuf cent soixante-dix-sept euro (EUR 24.977,-) consistant en la conversion d'une créance certaine, liquide et exigible que le souscripteur a envers la Société, allouée au compte prime d'émission de la Société.

L'existence et la valeur de cette créance résulte du Certificat. Il résulte que rien ne s'oppose à la conversion de cette créance dans la prime d'émission de la Société.

o) Ensuite s'est présenté M. Emilio Oñate, avec adresse au c/ Navia, 23 Madrid 28044, Spain
ici représenté par Mademoiselle Samiel OUHIBI, préqualifiée, en vertu d'une procuration donnée à Santiago de Chile (Chili) le 1^{er} avril 2011.

Le comparant a déclaré souscrire soixante-dix (70) Parts Sociales de Catégorie I, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et de payer l'intégralité par (i) un apport en numéraire d'un montant de soixante-dix euros (EUR 70,-), alloué au capital social de la Société, et (ii) un apport en nature de quatre mille huit cent soixante huit euro (EUR 4.868,-) consistant en la conversion d'une créance certaine, liquide et exigible que le souscripteur a envers la Société, allouée au compte prime d'émission de la Société.

L'existence et la valeur de cette créance résulte du Certificat. Il résulte que rien ne s'oppose à la conversion de cette créance dans la prime d'émission de la Société.

p) Ensuite s'est présenté M. José Luis Calvo, avec adresse au c/ Suiza, 8 Villalbilla 28810, Spain
ici représenté par Mademoiselle Samiel OUHIBI, préqualifiée, en vertu d'une procuration donnée à Santiago de Chile (Chili) le 1^{er} avril 2011.

Le comparant a déclaré souscrire soixante-dix (70) Parts Sociales de Catégorie I, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et de payer l'intégralité par (i) un apport en numéraire d'un montant de soixante-dix euros (EUR 70,-), alloué au capital social de la Société, et (ii) un apport en nature de quatre mille huit cent soixante huit euro (EUR 4.868,-) consistant en la conversion d'une créance certaine, liquide et exigible que le souscripteur a envers la Société, allouée au compte prime d'émission de la Société.

L'existence et la valeur de cette créance résulte du Certificat. Il résulte que rien ne s'oppose à la conversion de cette créance dans la prime d'émission de la Société.

q) Ensuite s'est présenté M. Angel Yagüe, avec adresse au c/ Moreno Carbonero, 1 Azuqueca de Henares 19200, Spain,

ici représenté par Mademoiselle Samiel OUHIBI, préqualifiée, en vertu d'une procuration donnée à Santiago de Chile (Chili) le 1^{er} avril 2011.

Le comparant a déclaré souscrire trente (30) Parts Sociales de Catégorie I, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et de payer l'intégralité par (i) un apport en numéraire d'un montant de trente euros (EUR 30,-), alloué au capital social de la Société, et (ii) un apport en nature de trois mille huit cent trente et un euro (EUR 3.831,-) consistant en la conversion d'une créance certaine, liquide et exigible que le souscripteur a envers la Société, allouée au compte prime d'émission de la Société.

L'existence et la valeur de cette créance résulte du Certificat. Il résulte que rien ne s'oppose à la conversion de cette créance dans la prime d'émission de la Société.

r) Ensuite s'est présenté M. José Luis Gabella, avec adresse au Avda. Dinamarca, 33 Villalbilla 28810, Spain

ici représenté par Mademoiselle Samiel OUHIBI, préqualifiée, en vertu d'une procuration donnée à Santiago de Chile (Chili) le 1^{er} avril 2011.

Le comparant a déclaré souscrire trente (30) Parts Sociales de Catégorie I, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et de payer l'intégralité par (i) un apport en numéraire d'un montant de trente euros (EUR 30,-), alloué au capital social de la Société, et (ii) un apport en nature de trois mille huit cent trente et un euro (EUR 3.831,-) consistant en la conversion d'une créance certaine, liquide et exigible que le souscripteur a envers la Société, allouée au compte prime d'émission de la Société.

L'existence et la valeur de cette créance résulte du Certificat. Il résulte que rien ne s'oppose à la conversion de cette créance dans la prime d'émission de la Société.

s) Ensuite s'est présenté M. Pietro Bortoluzzi, avec adresse au Lindenweg 25, D-71120 Grafenau, Germany

ici représenté par Mademoiselle Samiel OUHIBI, préqualifiée, en vertu d'une procuration donnée à Santiago de Chile (Chili) le 1^{er} avril 2011.

Le comparant a déclaré souscrire soixante-dix (70) Parts Sociales de Catégorie I, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et de payer l'intégralité par (i) un apport en numéraire d'un montant de soixante-dix euros (EUR 70,-), alloué au capital social de la Société, et (ii) un apport en nature de quatre mille huit cent soixante huit euro (EUR 4.868,-) consistant en la conversion d'une créance certaine, liquide et exigible que le souscripteur a envers la Société, allouée au compte prime d'émission de la Société.

L'existence et la valeur de cette créance résulte du Certificat. Il résulte que rien ne s'oppose à la conversion de cette créance dans la prime d'émission de la Société.

t) Ensuite s'est présenté M. Oto Herrmann, avec adresse au Zbuzkova 175 / 51, 190 00 Praha 9, Vysocany, Czech Republic

ici représenté par Mademoiselle Samiel OUHIBI, préqualifiée, en vertu d'une procuration donnée à Santiago de Chile (Chili) le 1^{er} avril 2011.

Le comparant a déclaré souscrire quarante cinq (45) Parts Sociales de Catégorie I, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et de payer l'intégralité par (i) un apport en numéraire d'un montant de quarante cinq euros (EUR 45,-), alloué au capital social de la Société, et (ii) un apport en nature de deux mille sept cent cinquante sept euro (EUR 2.757,-) consistant en la conversion d'une créance certaine, liquide et exigible que le souscripteur a envers la Société, allouée au compte prime d'émission de la Société.

L'existence et la valeur de cette créance résulte du Certificat. Il résulte que rien ne s'oppose à la conversion de cette créance dans la prime d'émission de la Société.

La somme de trois millions six cent vingt cinq mille six cent cinquante euros (EUR 3.625.850,-) se trouve à la libre disposition de la Société tel qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le confirme expressément.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, les Associés ont unanimement décidé de modifier les articles 8, 10 et 25 des statuts de la Société. Lesdits articles seront dorénavant rédigés comme suit:

« Art. 8.

8.1. Le capital social de la Société est fixé à trois millions six cent vingt six mille trois cent quatre-vingt-dix euros (EUR 3.626.390,-), représenté par deux cent quarante et un mille six cent cinquante-huit (241.658) Parts Sociales de Catégorie A, deux cent quarante et un mille six cent cinquante-huit (241.658) Parts Sociales de Catégorie B, deux cent quarante et un mille six cent cinquante-huit (241.658) Parts Sociales de Catégorie C, deux cent quarante et un mille six cent cinquante-huit (241.658) Parts Sociales de Catégorie D, deux cent quarante et un mille six cent cinquante-huit (241.658) Parts Sociales de Catégorie E, deux millions quatre cent dix sept mille cent (2.417.100) Parts Sociales de Catégorie F, cent (100) Parts Sociales de Catégorie G, cent (100) Parts Sociales de Catégorie H et huit cents (800) Parts Sociales de Catégorie I, chacune d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-).

Toute référence faite ici à «part sociale» ou «parts sociales» est à interpréter comme une référence à chacune ou toutes les parts sociales de la Société, en fonction du contexte et suivant le cas, et la même interprétation s'applique à une référence à un «associé» ou des «associés».

Le montant du capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

Les associés peuvent créer une ou des catégories de parts sociales supplémentaires par décision des associés adoptée suivant la manière requise pour la modification des Statuts. Chaque catégorie de parts sociales a les droits tels que décrits à tout moment dans ces Statuts.

8.2. Les produits que la Société reçoit en relation avec un investissement sous-jacent qu'elle effectue sera, pour autant qu'admissible, en principe payé (par retour de capital ou dividendes ou autrement, comme convenu par les associés appropriés et comme permis par la loi luxembourgeoise) aux associés conformément aux principes suivants, sauf convenu autrement par les associés appropriés:

1. Les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B et les Parts Sociales de Catégorie C (ensemble les «Parts Sociales Income») ont le droit de recevoir uniquement les produits qui se rapportent aux revenus (et spécifiquement pas les revenus de capitaux) découlant des investissements sous-jacents de la Société, comme suit:

- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A ont le droit de recevoir, ensemble tel qu'approprié avec les détenteurs des Parts Sociales Carry suivant le paragraphe 3 ci-dessous, toutes distributions de produits qui se rapportent aux revenus (et spécifiquement pas les revenus de capitaux) découlant des investissements sous-jacents de la Société à allouer aux Parts Sociales de Catégorie A, proportionnellement à leur détention respective de Parts Sociales de Catégorie A;

- uniquement après l'annulation (conformément aux lois luxembourgeoises) de toutes les Parts Sociales de Catégorie A, les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie B ont le droit de recevoir, ensemble tel qu'approprié avec les détenteurs des Parts Sociales Carry suivant le paragraphe 3 ci-dessous, toutes distributions de produits qui se rapportent aux revenus (et spécifiquement pas les revenus de capitaux) découlant des investissements sous-jacents de la Société à allouer aux Parts Sociales de Catégorie B, proportionnellement à leur détention respective de Parts Sociales de Catégorie B;

- uniquement après l'annulation (conformément aux lois luxembourgeoises) de toutes les Parts Sociales de Catégorie B, les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie C ont le droit de recevoir, ensemble tel qu'approprié avec les détenteurs des Parts Sociales Carry suivant le paragraphe 3 ci-dessous, toutes distributions de produits qui se rapportent aux revenus (et spécifiquement pas les revenus de capitaux) découlant des investissements sous-jacents de la Société à allouer aux Parts Sociales de Catégorie C, proportionnellement à leur détention respective de Parts Sociales de Catégorie C.

2. Les Parts Sociales de Catégorie D, les Parts Sociales de Catégorie E et les Parts Sociales de Catégorie F (ensemble les «Parts Sociales Capital», avec les Parts Sociales Income, les «Parts Sociales Participating») ont le droit de recevoir uniquement les produits qui se rapportent aux revenus de capitaux découlant des investissements sous-jacents de la Société, comme suit:

- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie D ont le droit de recevoir, ensemble tel qu'approprié avec les détenteurs des Parts Sociales Carry suivant le paragraphe 3 ci-dessous, toutes distributions de produits qui se rapportent aux revenus de capitaux découlant des investissements sous-jacents de la Société à allouer aux Parts Sociales de Catégorie D, proportionnellement à leur détention respective de Parts Sociales de Catégorie D;

- uniquement après l'annulation (conformément aux lois luxembourgeoises) de toutes les Parts Sociales de Catégorie D, les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie E ont le droit de recevoir, ensemble tel qu'approprié avec les détenteurs des Parts Sociales Carry suivant le paragraphe 3 ci-dessous, toutes distributions de produits qui se rapportent aux revenus de capitaux découlant des investissements sous-jacents de la Société à allouer aux Parts Sociales de Catégorie E, proportionnellement à leur détention respective de Parts Sociales de Catégorie E;

- uniquement après l'annulation (conformément aux lois luxembourgeoises) de toutes les Parts Sociales de Catégorie E, les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie F ont le droit de recevoir, ensemble tel qu'approprié avec les détenteurs des Parts Sociales Carry suivant le paragraphe 3 ci-dessous, toutes distributions de produits qui se rapportent aux revenus de capitaux découlant des investissements sous-jacents de la Société à allouer aux Parts Sociales de Catégorie F, proportionnellement à leur détention respective de Parts Sociales de Catégorie F.

3. Les Parts Sociales de Catégorie G et les Parts Sociales de Catégorie H (ensemble les «Parts Sociales Carry») ont le droit de recevoir à la fois les produits qui se rapportent aux revenus (et spécifiquement pas les revenus de capitaux) découlant des investissements sous-jacents de la Société et les produits qui se rapportent aux revenus de capitaux découlant des investissements sous-jacents de la Société, comme suit:

- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie G ont le droit de recevoir (i), ensemble avec les détenteurs des Parts Sociales Income applicables suivant le paragraphe 1 ci-dessus, toutes distributions de produits qui se rapportent aux revenus (et spécifiquement pas les revenus de capitaux) découlant des investissements sous-jacents de la Société à allouer aux Parts Sociales de Catégorie G, proportionnellement à leur détention respective de Parts Sociales de Catégorie G et (ii), ensemble avec les détenteurs des Parts Sociales Capital applicables suivant le paragraphe 2 ci-dessus, toutes distributions de produits qui se rapportent aux revenus de capitaux découlant des investissements sous-jacents de la Société à allouer aux Parts Sociales de Catégorie G, proportionnellement à leur détention respective de Parts Sociales de Catégorie G;

- uniquement après l'annulation (conformément aux lois luxembourgeoises) de toutes les Parts Sociales de Catégorie G, les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie H ont le droit de recevoir (i), ensemble avec les détenteurs des Parts Sociales Income applicables suivant le paragraphe 1 ci-dessus, toutes distributions de produits qui se rapportent aux revenus (et spécifiquement pas les revenus de capitaux) découlant des investissements sous-jacents de la Société à allouer

aux Parts Sociales de Catégorie H, proportionnellement à leur détention respective de Parts Sociales de Catégorie H et (ii), ensemble avec les détenteurs des Parts Sociales Capital applicables suivant le paragraphe 2 ci-dessus, toutes distributions de produits qui se rapportent aux revenus de capitaux découlant des investissements sous-jacents de la Société à allouer aux Parts Sociales de Catégorie H, proportionnellement à leur détention respective de Parts Sociales de Catégorie H.

4. Toutes les références dans les paragraphes 1 à 3 ci-dessus à «revenu de capital» sont à interpréter comme des références au revenu découlant de la disposition et/ou du rachat d'actifs tel que computés en accord avec le UK Taxation of Chargeable Gains Act 1992 comme si la société était un résident personne physique au Royaume Uni et toutes les références dans les paragraphes 1 à 3 ci-dessus à «revenu» sont à interpréter comme des références à toutes sommes autres que des revenus de capitaux.

5. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie I n'auront le droit de recevoir aucune distribution sur base de cet article 8.2.

6. Au sein d'une catégorie spécifique de parts sociales, tous les associés reçoivent les produits alloués à cette catégorie de parts sociales proportionnellement à leur détention dans cette catégorie spécifique de parts sociales.

7. Sauf dans le cas d'une Vente (en rapport avec laquelle les dispositions de l'article 8.3 s'appliqueront), les produits seront alloués à la ou les catégories de parts sociales applicables tels que déterminé par les paragraphes 1 à 3 ci-dessus, en conformité avec:

a) soit l'allocation et l'ordre de priorité suivant:

- premièrement, 100% aux détenteurs des Parts Sociales Participating applicables, proportionnellement à leur détention respective des Parts Sociales Participating applicables, jusqu'à ce que chaque détenteur a reçu (ensemble avec toutes allocations précédentes suivant ce paragraphe) un montant total égal à son apport total en relation avec les Parts Sociales Participating applicables;

- deuxièmement, 100% aux détenteurs des Parts Sociales Participating applicables, proportionnellement à leur détention respective des Parts Sociales Participating applicables, jusqu'à ce que chaque détenteur a reçu (ensemble avec toutes allocations précédentes suivant ce paragraphe) un montant représentant une rentabilité de 9% par an calculé sur le montant de ses apports totaux en relation avec les Parts Sociales Participating applicables; et

- par la suite, 80% aux détenteurs des Parts Sociales Participating applicables, proportionnellement à leur détention respective des Parts Sociales Participating applicables, et 20% aux détenteurs des Parts Sociales Carry applicables, proportionnellement à leur détention respective des Parts Sociales Carry applicables.

b) soit l'allocation et l'ordre de priorité suivant:

- premièrement, 100% aux détenteurs des Parts Sociales Participating applicables, proportionnellement à leur détention respective des Parts Sociales Participating applicables, jusqu'à ce que chaque détenteur a reçu (ensemble avec toutes allocations précédentes suivant ce paragraphe) un montant total égal au plus élevé de (i) deux fois le montant de son apport total en relation avec les Parts Sociales Participating applicables et (ii) un IRR (c.-à-d. concernant un associé, le taux d'escompte qui doit être appliqué à ses apports en relation avec les Parts Sociales Participating applicables et tous les montants reçus pas cet associé en rapport avec les Parts Sociales Participating applicables pour produire une valeur nette actuelle de zéro) de 20 pour cent appliqué à ses apports totaux en relation avec les Parts Sociales Participating applicables; et

- deuxièmement, 70% aux détenteurs de Parts Sociales Participating applicables, proportionnellement à leur détention respective des Parts Sociales applicables, et 30% aux détenteurs des Parts Sociales Carry applicables, proportionnellement à leur détention respective de Parts Sociales Carry applicables.

L'allocation et l'ordre de priorité à appliquer peuvent être convenus de temps à autre par les associés appropriés et peuvent être décidés/confirmés par l'assemblée générale des associés chaque fois qu'ils ont besoin de convenir sur la distribution de produits.

8. Pour autant que nécessaire, il est confirmé que le Conseil (tel que défini ci-dessous) a le droit de faire des propositions aux associés non seulement sur le montant à distribuer mais également sur l'allocation et l'ordre de priorité à appliquer.

8.3. 1. Dans le cadre de cet article 8.3.:

«EBITDA» signifie revenus avant intérêt, taxes, dépréciation et amortissement appliqué d'une manière consistante avec les normes IFRS;

«Montant de l'Investissement» signifie le montant total de l'Afflux d'Investissement plus EUR 3.000.000,- moins le montant total de Sortie d'Investissement;

«Afflux d'Investissement» signifie tous montants cash payés par les détenteurs des Parts Sociales Participating et les détenteurs des Parts Sociales Carry au moyen d'investissement dans la Société et/ou ses filiales que ce soit au moyen de souscription d'actions (y inclus, sans limitation, les actions préférentielles), prêts ou autrement, que ces montants soient au non payés avant ou après la date de l'adoption de ces Statuts, et incluant tous coûts de transaction supportés par les détenteurs de Parts Sociales Participating en rapport avec un tel investissement;

«Sortie d'Investissement» signifie tous montants cash reçus par les détenteurs des Parts Sociales Participating et les détenteurs des Parts Sociales Carry en vertu de la propriété d'actions (y inclus, sans limitation, les actions préférentielles) dans la Société et/ou ses filiales, y inclus mais non limité aux dividendes, dividendes extraordinaires, distribution de capital

et paiement d'intérêts sur, et le paiement d'intérêts et le remboursement du montant principal de tous prêts faits par les détenteurs des Parts Sociales Participating à la Société et/ou ses filiales, mais, afin d'éviter tout doute, à l'exclusion de toutes Recettes Nettes;

«Recettes Nettes» signifie un montant égal aux recettes totales reçues par la Société à la suite d'une Vente (moins les coûts de transaction encourus par la Société en rapport avec cette Vente;

«Précédents Paiements» signifie à tout moment tous montants qui ont été payés précédemment en cash par la Société aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie I sur base du paragraphe 2. ci-dessous et/ou des Promissory Notes;

«Promissory Notes» signifie toutes promissory notes émises par la Société aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie I à la date de l'adoption de ces Statuts;

«RCR» signifie RCR Industrial Flooring S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102.358; et

«Vente» signifie la réalisation en une transaction ou une série de transactions d'une vente de (i) toutes les actions de RCR détenues par la Société ou (ii) l'entière ou substantiellement l'entière des entreprises, propriété et actifs de RCR et ses filiales.

2. Sous réserve du paragraphe 3. de cet article 8.3, en cas de réalisation d'une Vente, les Recettes Nettes seront allouées comme suit:

premièrement, 100% aux détenteurs des Parts Sociales Participating et aux détenteurs des Parts Sociales Carry jusqu'à ce que ces détenteurs ont reçu un montant égal à deux fois le Montant de l'Investissement;

deuxièmement, toutes Recettes Nettes restantes aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie I, en proportion de leur détention respective, jusqu'à ce que ces détenteurs ont reçu (ensemble avec les Précédents Paiements) un montant total égal à 8% des Recettes nettes totales; et

finally, toutes Recettes Nettes restantes aux détenteurs des Parts Sociales Participating et aux détenteurs des Parts Sociales Carry.

Les Recette Nettes seront allouées aux détenteurs des Parts Sociales Participating et Parts Sociales Carry tel que déterminé par le premier et le troisième tiret de ce paragraphe 2. en conformité avec les règles d'allocation et d'ordre de priorité indiquées dans le paragraphe 7. de l'article 8.2. ci-dessus.

3. En cas de réalisation d'une Vente à propos de laquelle la valeur de RCR calculée en référence aux conditions de la Vente est égale à moins de trois fois l'EBITDA de RCR pendant la période de 12 mois se terminant dans le mois avant la réalisation de ladite Vente («EBITDA Pertinent») et pourvu que l' EBITDA Pertinent est au moins EUR 5.000.000,-, le paragraphe 2. de cet article 8.3 ne s'appliquera pas et les Recettes Nettes seront allouées à hauteur de 8 pour cent aux détenteurs des Parts Sociales de Catégorie I, en proportion de leur détention respective, et 92 pour cent aux détenteurs des Parts Sociales Participating et Parts Sociales Carry en conformité avec les règles d'allocation et d'ordre de priorité indiquées dans le paragraphe 7. de l'article 8.2. ci-dessus.

4. Les actionnaires sont d'accord que, en cas de vente de toutes les actions de la Société, en une transaction ou une série de transactions, le montant cash total reçu en rapport avec cette vente (moins tous coûts de transaction encourus en rapport avec cette vente) sera réalloué entre les actionnaires de manière telle que les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie I reçoivent un montant égal à ce qu'ils auraient reçus si un tel montant cash avait été distribué en conformité avec le paragraphe 2. ou le paragraphe 3. (en fonction du cas) de l'article 8.3. ci-dessus.»

« **Art. 10. 1.** Aucun associé ne peut transférer par vente, échange, cession, gage, autre sûreté, donation ou autre disposition, en ce compris, entre autre, par fusion, scission, apport de tout ou partie d'avoirs ou par une division (tous ces actes seront réputés inclus dans le terme «transfert» tel qu'utilisé dans ces Statuts, sauf indication contraire) certaines ou toutes ses parts sociales, ou un droit ou intérêt à cet égard sauf (i) si le transfert est inscrit dans le registre des parts sociales, (ii) est effectué conformément à toute loi applicable, les présents Statuts et tout accord entre les associés de temps à autre.

Sans préjudice du paragraphe précédent, aucun détenteur de Parts Sociales de Catégorie I ne transférera de Parts Sociales de Catégorie I à toute personne sans le consentement écrit préalable des actionnaires détenant 75% des Parts Sociales Participating (lesquels auront une absolue discrétion de donner ou non ce consentement).

2. Si un détenteur de Parts Sociales de Catégorie I cesse d'être employé par RCR (tel que ce terme est défini dans ces Statuts) ou un de ses filiales pour une quelconque raison, il s'engage à la fin de son emploi, au cas où cela serait exigé par des actionnaires détenant 75% des Parts Sociales Participating, à transférer, pour un montant égal à la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie I, ces Parts Sociales de Catégorie I à toute personne désignée par ces actionnaires.

3. Si des actionnaires détenant 75% des Parts Sociales Participating (les «Actionnaires Majoritaires») à tout moment reçoivent une offre (l'«Offre») d'une personne (l'«Offrant») qu'ils désirent accepter en rapport avec toutes leurs parts sociales dans la Société (les «Parts»), les Actionnaires Majoritaires suite à la réception d'une telle Offre seront autorisés (mais pas obligés) à donner notice (la «Notice») d'une telle Offre par écrit à la Société et chacun des détenteurs des Parts Sociales de Catégorie I (i) spécifiant le nom de l'Offrant, les conditions de l'Offre et de nombre de Parts qui sont l'objet de l'Offre et (ii) demandant aux détenteurs des Parts Sociales de Catégorie I d'accepter l'Offre en rapport avec toutes leurs Parts Sociales de Catégorie I et de transférer ces Parts Sociales de Catégorie I à l'Offrant pas plus tard que 14 jours

suyant la date de la Notice. Chaque détenteur des Parts Sociales de Catégorie I acceptera l'Offre en rapport avec et transférera toutes ses Parts Sociales de Catégorie I pas plus tard que 14 jours suivant la date de la Notice et signera et délivrera tous documents et accomplira tous actes que les Actionnaires Majoritaires et/ou la Société peuvent exiger en rapport avec l'Offre.

4. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.»

« **Art. 25.** La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale ou par l'associé unique (selon le cas) qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront alloués comme suit:

- chaque détenteur de Parts Sociales de Catégorie I a le droit de recevoir un montant égal à la valeur nominale de ses Parts Sociales de Catégorie I en priorité de toutes distributions faites aux autres actionnaires;

- chaque détenteur de Parts Sociales Carry a le droit de recevoir un montant égal à la valeur nominale de ses Parts Sociales Carry en priorité de toutes distributions faites aux détenteurs de Parts Sociales Participating;

- tous boni de liquidation qui restent après l'allocation intégrale aux détenteurs de Parts Sociales Carry suivant le paragraphe précédent seront distribués aux détenteurs des Parts Sociales Participating proportionnellement à leur dé-tention respective de Parts Sociales Participating.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à quatre mille deux cents euro (EUR 4.200,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. OUHIBI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 avril 2011. LAC/2011/16227. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur p.d. (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 18 avril 2011.

Référence de publication: 2011054839/1099.

(110061631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

Immobiliare Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 81.568.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011072833/9.

(110080674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

In Flight Communications S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6140 Junglinster, 3, rue du Village.

R.C.S. Luxembourg B 156.482.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le gérant

Référence de publication: 2011072834/10.

(110080933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Interlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 105.355.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011072838/10.

(110080461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

International Commercial Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 79.140.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011072839/9.

(110080675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Oresys International, Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 72.852.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011072931/9.

(110080736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Peinture et Décor Berthaut & Biver S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 249, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 155.341.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2011.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011072937/14.

(110081131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Racine Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 108.298.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011072958/10.

(110080767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Oracles Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 160.370.

STATUTS

L'an deux mil onze, le quinze avril.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ESTATES S.A., ayant son siège social au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 106.770,

ici représentée par Mademoiselle Séverine Desnos, employée privée, demeurant professionnellement au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 13 Avril 2011.

La prédite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «ORACLES PROPERTY S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a en outre pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 31.000,-(trente-et-un mille euros) représenté par 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10,-(dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 310.000,-(trois cent dix mille euros) qui sera représenté par 31.000 (trente-et-un mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,-(dix euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 15 avril 2016, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télécopie ou courrier électronique, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 1^{er} lundi du mois d'avril à 10.30 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et finit le 31 décembre de l'année suivante.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente-et-un décembre 2011.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2012.

Le(s) premier(s) administrateur(s) et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et Paiement

Les 3.100 (trois mille cent) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, ESTATES S.A., ayant son siège social au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Les actions ont été libérées à hauteur de 25 % par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 7.750,- (sept mille sept cent cinquante Euros), se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille Euros (1.000,-).

Résolutions de l'actionnaire unique

L'actionnaire unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à 3 (trois).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

1. Monsieur Francois MAURON, administrateur de sociétés, né le 29 Juin 1972 à Genève résidant au 213B Ponggol Seventeenth Avenue, 829725 Singapour,

2. Monsieur Adrien ROLLE, ingénieur commercial, né le 21 août 1975 à Liège (Belgique), demeurant professionnellement à L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy,

3. Mademoiselle Séverine DESNOS, employée privé, né le 17 Avril 1973 à Flers (France), demeurant professionnellement à L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

Monsieur Adrien ROLLE est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social: GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., ayant son siège au 83, Pafebruch, L-8308 Capellen, R.C.S. 43298 section B.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle français, constate qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une traduction en anglais. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes,

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses noms, prénoms usuels, états et demeures, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Follows the English version of the preceding text:

In the year two thousand eleven on the fifteenth day of April.

Before us Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Rambrouch, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ESTATES S.A., with registered office at 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered at the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 106.770,

duly represented by Ms Séverine DESNOS, private employee, with professional address at 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg,

by virtue of a proxy dated April 13th, 2011

Said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacities, has drawn up the following articles of a joint stock company to be incorporated.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. A joint stock company is herewith formed under the name of “ORACLES PROPERTY S.A.”.

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors or of the sole director.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors or of the sole director. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may furthermore realize all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition, sale, management and development, in whatever form of any real estate located in Luxembourg or abroad.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at EUR 31,000.(thirty-one thousand Euro) divided into 3,100 (three thousand one hundred) shares with a nominal value of EUR 10.-(ten Euro) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

For the period foreseen here below, the authorized capital is fixed at EUR 310,000.-(three hundred ten thousand Euro) to be divided into 31,000 (thirty one thousand) shares with a nominal value of EUR 10.-(ten Euro) each.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years ending on April 15th, 2016, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified hereabove and specially under the provisions of art. 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.

Board of directors and Statutory auditors

Art. 6. In case of plurality of shareholders, the company must be managed by a board of directors consisting of at least three members (each a “Director”), who need not be shareholders.

In case the company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the company has only one shareholder left, the company can be managed by a board of directors consisting of either one director until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder.

The directors or the sole director are appointed for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted. A director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telefax or e-mail, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the board of directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors or the sole director is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general meeting by the law of August 10, 1915, as subsequently modified, or by the present Articles of Incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors or the sole director may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders.

Art. 12. Towards third parties, the company is in all circumstances committed, in case of a sole director by the sole signature of the sole director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two directors or by the sole signature of a delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decision in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the whole body of shareholders of the company. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the 1st Monday of the month of April at 10.30 a.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The board of directors or the sole director or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing 10% of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner, in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on January 1st of each year and ends on December 31st of the following year.

The board of directors or the sole director draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors or the sole director in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the subscribed capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

General disposition

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st, 2011.

The first annual general meeting shall be held in 2012.

The first director(s) and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

By deviation from article 7 of the Articles of Incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general meeting that designates the first board of directors of the company.

Subscription and Payment

The 3,100 (three thousand one hundred) shares have been entirely subscribed by the sole shareholder, ESTATES S.A., with registered office at 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg

The shares have been paid up in cash for 25%, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 7,750.-as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at one thousand Euro (EUR 1,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder, prenamed, represented as above-mentioned, representing the whole of the share capital, passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at 3 (three).

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year:

1. Mr Francois MAURON, director of companies, born on June 29th, 1972 in Geneva, residing at 213B Ponggol Seventeenth Avenue, Singapor 829725

2. Mr Adrien ROLLE, "ingénieur commercial", born on August 21, 1975 in Liège (Belgique), with professional address in L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy,

3. Mrs Séverine DESNOS, private employee, born on April 17, 1973 in Flers (France), with professional address in L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy,

Mr Adrien ROLLE has been elected as chairman of the board of directors.

Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor, its mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year: GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., having its registered office in L-8308 Capellen, 83, Pafebruch, R.C.S. Luxembourg B 43298.

Third resolution

The company's registered office is located at L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks French, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the French and the English text, the French version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surnames, Christian names, civil status and residences, said person appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

Signé: S. Desnos, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 19 avril 2011. Relation: RED/2011/853. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 21 avril 2011.

Référence de publication: 2011056346/399.

(110063359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

SO-INVEST Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 136.042.

Le bilan au 30 novembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2011072993/10.

(110080974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Société Anonyme des Eaux Minérales de Beckerich S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8522 Beckerich, 8, Jos Seyler Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 93.693.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2011.
Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011072994/14.

(110081130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Société Anonyme des Eaux Minérales Gazéifiées de Beckerich S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8522 Beckerich, 8, Jos Seyler Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 93.692.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2011.
Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011072995/14.

(110081129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Sodalis SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 53.486.

Le bilan au 31.05.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2011.
Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011072996/14.

(110081128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

South Company Matand S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 217, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 118.464.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011072997/10.

(110080456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

SOVALIM S.à.r.l. (Société de Valorisation Immobilière), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Bertrange, 209, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 35.097.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/05/2011.
G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2011072998/12.

(110080847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

St-Thomas Security S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 75.969.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011073000/9.

(110080466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Stradeq S.A., Business Solutions, Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 96.893.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011073002/9.

(110080673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Temaco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7227 Bereldange, 33, rue de la Forêt.

R.C.S. Luxembourg B 142.788.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/05/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2011073009/12.

(110080953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Ter-Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 110.537.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011073010/10.

(110080455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Terelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 29.162.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2011073012/10.

(110080905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Thaic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 123.237.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011073013/9.

(110080468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Timbra Holding Luxembourg S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 141.780.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011073015/10.

(110080733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Skyr Consultants S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 103.589.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011072992/10.

(110081101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Timbra Holding Luxembourg S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 141.780.

Les comptes annuels au 30 avril 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011073016/10.

(110080734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Tionis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8341 Olm, 1, rue J.A. Zinnen.
R.C.S. Luxembourg B 135.587.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

24, rue Léon Kauffman L-1853 Luxembourg

Mandataire

Référence de publication: 2011073017/11.

(110081158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Two Three Four S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 234, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 135.419.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

24, rue Léon Kauffman L-1853 Luxembourg

Mandataire

Référence de publication: 2011073020/11.

(110081157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Fininde S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 78.244.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le onze mai.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Madame Gentiane PREAUX, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Emilio CAVALLINI, demeurant au 4, Via Solferino, Firenze (FI), Italie,

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 5 mai 2011, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le mandataire requiert le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Que la société anonyme FININDE S.A., immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 78.244, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Hesperange, en date du 13 septembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 245 du 4 avril 2001.

2. Que le capital social de la société anonyme FININDE S.A. s'élève actuellement à EUR 103.250,- (cent trois mille deux cent cinquante euros) représenté par 2.065 (deux mille soixante-cinq) actions de EUR 50,- (cinquante euros) chacune, entièrement libérées.

3. Que le mandant est devenu successivement propriétaire de la totalité des actions représentatives du capital souscrit de la société anonyme FININDE S.A.

4. Que le mandant, en tant qu'actionnaire unique, prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

5. Que le mandant, en sa qualité de liquidateur de la société anonyme FININDE S.A., déclare que tout le passif de ladite société est réglé.

6. Que le mandant requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, il déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.

7. Que l'activité de la société a cessé; que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

8. Que décharge pleine et entière est donnée aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la société.

9. Que le mandataire ou le notaire instrumentant peut procéder à l'annulation des actions de la société.

10. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de BDO Tax & Accounting.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G. PREAUX, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 mai 2011. LAC/2011/21718. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur p.d. (signé): Tom BENNING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2011.

Référence de publication: 2011067919/49.

(110076588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.
